

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 JANVIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NEUF JANVIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
2	Demande d'avance sur subvention - Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et clubs sportifs
3	Personnel communautaire – RIFSEEP – Modification
4	Société d'économie mixte de l'abattoir de Bergerac – Désignation
5	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Définition de l'intérêt communautaire
7	Avenant à la convention de programme – Opération d'amélioration de l'habitat
8	Convention de partenariat avec la mairie de Cours de Pile
9	Acquisitions foncières - Poste de relevage et servitude de passage des eaux usées à Saint Pierre d'Eyraud
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt et un, le lundi 25 janvier à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 65 puis 66 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 19 janvier 2021.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (1), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Alain PLAZZI, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Chantal LAGORCE (remplace Michel TERREAUX), Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Robert DUBOIS, Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANCOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN(2), Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Farida MOUHOUBI, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Emmanuel GUICHARD (3), Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Marie LASSERRE, Paul FAUVEL.

ABSENTS EXCUSES :

Daniel RABAT a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPPELLET.

Laurence ROUAN a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.

Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER.

Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANCOIS.

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD à son départ

Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER.

Emmanuel GUICHARD a donné pouvoir à Jean-Louis DESSALLES avant son arrivée.

Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET.

(1) arrivé avant le vote du dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires »

(2) partie avant le vote du dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires »

(3) arrivé avant le vote du dossier n°1 « Rapport d'Orientations Budgétaires »

Appel nominal

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Prenez place s'il vous plaît. Nous allons débiter ce Conseil Communautaire. Je vais demander à Marie Lasserre si elle veut bien faire l'appel nominal, s'il vous plaît. Merci Marie.

Mme Lasserre : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Merci. Je vous propose Monsieur Dubois comme secrétaire de séance, s'il accepte, merci.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Y a-t-il des remarques ? Des objections ? Il n'y en a pas, approuvé à l'unanimité, merci.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Je vais vous proposer aussi d'approuver la modification de l'ordre du jour, avec un rajout de 2 motions : une motion de soutien pour le maintien du service public postal, que présentera notre collègue Thierry Auroy-Peytou ; et une motion contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule », qu'ils partageront, je crois, avec Alain Castang, la présentation de ces motions.

Avant de passer la parole à Jean-Jacques Chapellet, je vais vous faire une petite introduction assez rapide. En cette période un peu troublée, où on attend tous des nouvelles sur confinement, pas confinement, quel confinement, pas confinement, etc., on est tous un peu en haleine et suspendus à ce qui se passe. Je ne ferai pas plus de commentaires, je crois que l'incertitude et l'opacité nous gagnent, on ne sait pas trop ce qui va se passer. Toujours est-il que, moi je vous propose de ne pas sombrer dans ce pessimisme. Je voudrais retenir le fait que nous avons un vaccin, il faut des fois, très souvent des années pour l'obtenir, donc nous l'avons. Aujourd'hui, cet après-midi, nous avons eu la confirmation que le vaccin Moderna était bien efficace contre le variant anglais et le sud-africain, qu'on s'interroge encore sur son efficacité totale sur le brésilien et le californien, donc on voit bien que tout ça va nous amener à des discussions sans fin. Et je veux, à titre personnel, être assez optimiste. On voit qu'on va se faire vacciner, plus ou moins vite, quand on aura le vaccin. Le printemps va arriver et on va sortir lentement mais sûrement de cette pandémie et nul doute qu'à l'automne nous serons un petit peu repartis vers une autre façon de voir l'horizon que celle que nous avons devant nous aujourd'hui. C'est en tout cas ce que je crois fermement et que je souhaite vous faire partager. Pour revenir à notre ordre du jour ce soir, dans la même lignée, je me dois, puisque nous sommes là pour parler du Débat d'Orientations Budgétaires, d'aborder des chiffres, d'aborder des perspectives financières et des sujets relativement pragmatiques qui nous amènent à avoir des considérations beaucoup plus terre à terre et constructives, en tout cas sur notre territoire. Je veux vous rappeler que, en 2017, nous avons augmenté la taxe d'habitation à une très large majorité, c'est un produit d'un peu plus d'1,6 million que nous étions allés chercher, pas avec un plaisir particulier mais parce que nous avons considéré que c'était une réelle nécessité pour avoir une ambition pour notre territoire. Et en effet, personne ne pourra contester que cette augmentation de taxe d'habitation avait permis de stimuler les 4 ans qui ont suivi de manière très significative nos investissements, puisque ce sont 40 millions d'investissements que nous avons réalisés en 4 ans. Ça a permis de consolider nos services, puisqu'on a pu faire une crèche supplémentaire, un centre de loisirs que nous avons ouvert il y a quelques jours, améliorer évidemment et renouveler nos matériels de fauchage et les conditions de travail de nos salariés. Et puis, in fine malgré tout, redonner aussi une fierté, une crédibilité à notre collectivité, par rapport à sa solidité financière, puisque l'année dernière, la collectivité avait une capacité de

désendettement de 3 ans, avec une épargne nette de 5,8 millions, donc résultat assez flatteur en effet.

Je reviens un petit peu en arrière. Nous percevions en 2017, de manière schématique, 6 millions d'euros de taxe d'habitation. Nous avons donc décidé en 2017 d'augmenter cette taxe d'habitation pour un produit supplémentaire de 1,6 million. 6 millions plus 1,6 million, 7,6 millions ; je pense que tout le monde peut partager ce constat avec moi. Ces 6 millions de taxe d'habitation initiaux sont compensés par l'Etat, il n'y a pas de doute, sont ou seront, à la fin de la suppression de cette taxe d'habitation, compensés par l'État. Pas de débat, c'est la réalité, mais ils ne seront plus payés par les contribuables ; constat que nous pouvons, je pense, assez facilement partager. Le 1,6 million que nous avons décidé d'agréger à cette taxe d'habitation, a été versé par les contribuables en 2018 et 2019, donc il s'agissait bien de 7,6 millions de taxe d'habitation en cumulé, qui étaient versés par nos contribuables. Ce 1,6 million supplémentaire, de la même manière, n'est pas compensé par l'Etat, mais ça nous le savions, même s'il y avait une partie de ce 1,6 million qui devait l'être, le Conseil d'Etat en a décidé autrement. Il n'est pas compensé mais il n'est non plus, plus financé par nos concitoyens, ne le sera plus totalement en 2023. J'y reviendrai un petit peu plus loin. Chacun pourra convenir, je le pense, qu'en 2021 ce produit de 1,6 million va manquer, va manquer pour financer les projets, il va manquer dans notre budget, ça c'est une évidence. Et il va manquer, que ce soit pour les compétences que nous exerçons, mais aussi pour les projets structurants que nous souhaitons réaliser ; on ira un petit peu plus loin dans le détail, par la suite. Du coup, cette perte de recettes va avoir des conséquences relativement fortes sur le budget de la Communauté d'Agglomération. La situation financière va se tendre, j'y reviendrai un petit peu plus loin sur l'investissement.

Permettez-moi de revenir un instant sur l'année 2020, une année particulière au niveau de l'économie, au niveau de la collectivité aussi, puisque nous avons, de part cette pandémie, choisi de lancer un plan de relance, 1,3 million d'euros, 500 000 € de fonds de concours supplémentaires, une exonération de CFE de 100 000 €, des aides diverses, resto CAB, achats CAB, etc., tous les dispositifs que vous connaissez particulièrement. Et nous avons vu une perte de recettes d'un peu plus de 500 000 € sur cet exercice. Perte que vous comprendrez aisément, c'est de la non fréquentation de la piscine, du centre culturel et de diverses structures. L'épargne nette, malgré tout, que nous avons pu dégager en 2020, reste très largement positive, puisqu'elle est de l'ordre de 3 millions d'euros, avec une capacité de désendettement qui reste noble, aux alentours de 4,5 années de désendettement. Alors que si on regarde bien, la moyenne, au niveau national, est passée de 4 à 7 ans de désendettement, et que 50 % des investissements réalisés par les collectivités de notre catégorie, de notre strate, ont été différés à l'année 2021. Pensez-vous que cela aurait été possible si la collectivité avait été dans une situation financière difficile ? Je ne le pense pas en tout cas. On a, lors du Bureau, pour lequel vous avez participé dans une grande majorité, vu l'exposé de Monsieur Chaigneau, de RCF, et on pressent malgré tout, tous, individuellement parlant, de part ses recommandations, qu'il y aura un après quoi qu'il en coûte, qu'il y aura un après 2022, qu'il y aura vraisemblablement des répliques après cette crise de l'année 2020. Pour l'instant, que sera l'année 2021 ? Ce premier semestre s'annonce compliqué, et une année ne compte que 2 semestres. Quand le premier est compliqué, difficile pour le second de rattraper pleinement le premier. Nous ne devons pas baisser les bras et il faut soutenir l'activité, c'est ce que nous allons vous proposer. Et je vais d'abord vous parler de l'investissement et surtout sur 2021. Sur le reste du mandat, nous le ferons de manière collective et après avoir pu analyser très minutieusement les divers questionnaires qui ont été adressés à l'ensemble des Conseils Municipaux, mais aussi aux leaders d'opinion sur notre territoire.

Pour dire un mot sur la PPI que vous avez reçue, elle vous a été présentée à titre indicatif, elle n'est pas du tout arrêtée, on n'a pas commencé d'ailleurs en conseil d'orientation ou même entre nous, à en discuter, nous le ferons dès mercredi pour l'année 2021. Pour ce qui est du reste du mandat, nous le ferons un peu plus collectivement, en tenant compte bien évidemment des résultats de ces enquêtes que nous avons lancées. Nous ferons des réunions de concertation avec tous les groupes de la majorité, mais aussi des oppositions, nous en discuterons tous ensemble, parce que c'est un projet de territoire que je veux que nous fassions collectivement, et nous essaierons de faire adhérer le maximum d'entre nous à ce projet commun. Et puis, bien évidemment, nous ferons, bien avant le vote du budget primitif, une synthèse de nos discussions en Bureau Communautaire, comme il se doit, avant le vote du budget primitif du 22 février. Donc du travail nous attend.

La première hypothèse qui s'offre à nous, est une hypothèse relativement négative, puisque c'est une hypothèse où nous ne ferions rien, nous accepterions de perdre ce produit de 1,6 million sans réfléchir à une alternative et nous pourrions investir 6 millions d'euros par an, sans dégrader bien sûr exagérément notre dette, puisque c'est ça l'objectif, pour l'amener à un maximum que nous avons convenu à 28 millions d'euros à la fin du mandat. Sachant que les investissements redondants et annuels que nous faisons, la voirie, l'entretien des matériels, l'entretien des bâtiments, le renouvellement des tracteurs, etc., des investissements qui ne permettent pas d'obtenir des subventions, puisque ce sont des investissements qui sont liés plus au fonctionnement classique de la collectivité. On arrive déjà à 5 millions d'euros. Vous comprendrez aisément que quand on est à 5 millions d'euros d'investissements chroniques ou répétés de manière annuelle, on est quand même pas très loin des 6 millions maximum que nous pourrions solliciter dans cette hypothèse. Il s'agirait d'un véritable coup d'arrêt pour notre territoire. Une situation financière difficile en découlerait, pas de relance possible en cas d'arrêt sur notre territoire, impossible d'accompagner par quelque action que ce soit nos restaurateurs, nos commerçants, etc. Et impossible non plus de participer au quoi qu'il en coûte.

L'hypothèse n° 2, qui me paraît être beaucoup plus crédible et beaucoup plus sérieuse, elle n'est pas simple, mais elle est cohérente avec ce que nous avons fait en 2017, à savoir confirmer les besoins que nous avons constatés en 2017 de cette recette nécessaire au développement de notre territoire. Donc il s'agit, vous l'avez compris, et les documents qui vous ont été remis, ainsi que la démonstration qui a été faite en Bureau, vous montrent que ce produit de 1,6 million, ou 1,4, puisque c'est ce qui vous est proposé dans le transfert de cette fiscalité au foncier bâti, nous permettrait de partir sur une hypothèse toute autre, une hypothèse à 10,5-11 millions d'euros d'investissements par an, avec un aboutissement de la dette à peu près similaire à 28 millions d'euros. Mais là, pour le coup, il s'agit de 5 millions d'euros d'investissements, d'opérations nouvelles par an qui seraient possibles sur notre territoire. Et que dire des subventions que nous pourrions aller chercher dans le cadre du plan de relance, des contrats cœur de ville, des contrats de redynamisation que nous avons déjà signés.

Je reviens à ce que je vous ai présenté en propos liminaires sur la taxe d'habitation. 6 millions de taxe d'habitation en 2017, 7,6 millions en 2018, avec l'augmentation de cette taxe d'habitation. Les deux ont disparu des radars pour 2021. Il s'agit tout simplement, et je ne veux pas le dire aussi simplement que ça, mais avec une augmentation de 2 points du foncier bâti en compensation, nous pourrions retrouver 1,4 million d'euros de recettes pour compenser la perte liée à l'augmentation de 2017. Et du coup, nous pourrions avoir un projet d'investissement 2021 qui ressemblerait à ce que vous avez sur votre document, un projet d'investissement d'un peu de plus de 10,5 millions d'opérations nouvelles qui, cumulées avec 4 millions de restes à réaliser, pour un montant cumulé d'un peu plus de 15 millions, donc il faudra évidemment arbitrer certaines opérations parce que c'est un peu

fort. Un projet sur l'environnement, avec comme axe prioritaire faire du Bergeracois une terre d'excellence environnementale, une légumerie, une plateforme de massification à l'ESCAT, projet que nous travaillons depuis plusieurs années, une filière bio, une filière de production maraîchère, fruitière, et quoi d'autre derrière, on peut espérer que tout ça se déclinera plus avant. 1 600 000 euros d'investissements avec 80 % de subventions, déjà acquises. Toujours sur l'environnement, un projet fort sur l'assainissement collectif, avec des subventions importantes, acquises sur les différentes opérations d'assainissement, un taux moyen de 30 %, nous permettront de faire 5 millions d'euros d'investissements sur ce budget annexe. C'est considérable, à la fois pour nos entreprises, à la fois pour notre territoire, à la fois pour nos cours d'eau et à la fois pour la biodiversité. Toujours et encore, j'ai envie de dire sur la voie verte, 1 million d'euros, 900 000 euros exactement, pour permettre à la voie verte de partir vers l'ouest et de franchir le cap de Prignonieux, toujours avec 80 % de subventions, sur un montant de 900 000 €. Ce sont 7 millions d'euros qu'on pourrait investir sur cet axe environnemental. La santé, un sujet majeur pour notre territoire, 500 000 € d'investissements sur la maison de l'est Bergeracois, qui est déjà en construction, avec 80 % de subventions déjà acquises aussi. L'économie bien sûr, avec l'abattoir, le numérique, les 2 entreprises pour un montant de 500 000 €. Malheureusement, pas de subventions, mais c'est un axe qu'on ne peut pas négliger. Les fonds de concours aux communes, 500 000 € aussi, pas de subventions non plus, mais ce sont des subventions elles-mêmes pour les communes, donc satisfaisons-nous déjà de ça. Des équipements des services techniques, des véhicules, des tracteurs, des points d'apport volontaire sur certaines communes pour 1 million d'euros, là non plus, pas de subventions. L'entretien des bâtiments pour 300 000 € avec 30 % de subventions pour les économies d'énergie, on est là un petit peu plus vertueux. Un axe fort sur le sport avec la piste d'athlétisme, des travaux de rénovation de vestiaires pour 1 800 000 €, avec 80 % de subventions. Le démarrage de l'espace Cyrano, on vous le présentera en conseil d'orientation, mais aussi en Bureau, parce que ça a le mérite, le travail du comité d'expert a été, c'est vraiment très très satisfaisant, vous verrez, c'est vraiment quelque chose de très pétillant qui nous attend et c'est une vraiment très bonne nouvelle pour cet espace de 400 m² qu'on va aménager à Quai Cyrano. Là aussi, 60 % de subventions, et nous recevrons dès mercredi, la représentante de la Région, la vice-présidente chargée de la DATAR, qui vient discuter avec nous de la participation de la Région. Le démarrage poussif, mais démarrage quand même du centre évènementiel, avec un investissement de 370 000 € cette année, c'est la préparation ; là aussi, on a dépassé les 70 % de subventions sur ce dossier, donc on est très optimiste. Et puis la voirie, je sais que vous y êtes très attentifs, nous avons parlé de ne pas baisser l'enveloppe, on était sur un ratio de 2 millions d'euros par an, on l'a monté un peu l'année dernière, on était à 2 450 000 l'année passée, ne vous inquiétez pas, on arbitrera et on discutera de ce sujet. Mais là aussi, c'est un budget qui est quand même assez lourd puisqu'il n'y a pas de subventions sur ce budget, ça reste, et je le redis très clairement et sans maquillage, il s'agit du plus gros budget de l'investissement de la Communauté. En part d'autofinancement et en valeur absolue, c'est le plus gros budget, et je pense que vous y êtes tout à fait attachés. Ce que je vous propose, puisque vous savez, on a engagé un travail sur la revalorisation et l'harmonisation équitable de la participation de chaque commune au m², on a confié la mission à Monsieur Chaigneau, qui doit nous rendre un travail dès le mois d'avril. Je pense que, pour avoir les échos de la plupart d'entre vous, vous êtes à peu près tous d'accord avec vos moyens à considérer qu'il faut aller un peu plus loin sur la voirie et participer un peu plus. Donc on fera, ce que je vous proposerais en tout cas, de faire un budget supplémentaire considérant ces aspects, et je n'ai pas d'inquiétude à notre capacité à aller chercher 3 ou 400 000 € de plus pour cette voirie.

En résumé, ce sont près de 10,5 millions d'opérations nouvelles, plus 4 millions d'opérations en restes à réaliser, qui vous seront proposées, c'est un peu fort. C'est un peu fort parce que nous étions dans cette logique-là, sur le budget précédent, avec une épargne nette à 5,9 millions. Donc avec une épargne nette à 3 millions, vous comprenez qu'il faudra réduire un petit peu la voilure, c'est le travail que nous aurons à faire en commun, c'est arbitrer et rabaisser un peu ce montant d'investissement d'au moins 1,5 million. Ça reste une ambition forte sur notre territoire, de réaliser un peu plus de 15 millions d'euros d'investissements sur une année, c'est important pour nos entreprises et c'est important pour notre marche en avant.

Je n'irai pas plus loin, je vais passer la parole à Jean-Jacques, à moins que vous ayez à ce stade des questions ? Je ne pense pas. On va demander à Jean-Jacques d'essayer de nous présenter un peu plus en détail ce Débat d'Orientations Budgétaires et puis ensuite, à l'issue, on se livrera au jeu des questions et des réponses. Merci en tout cas.

PROPOSITION

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour 2 dossiers qui sont déposés sur table :

- ✓ Dossier n°10 : Une motion de soutien pour le maintien du service public postal
- ✓ Dossier n°11 : Une motion contre le projet de démantèlement d'EDF «hercule»

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 71 voix pour l'ordre du jour modifié.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

D 2021 – 001

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET et Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Il ne vous a pas échappé que ce Rapport d'Orientations Budgétaire, c'était un dossier de 50 pages, donc j'ai essayé de surligner ou de faire des focus sur des paragraphes que j'ai jugé importants ; et à chaque fois, j'essaierai de renvoyer sur la page à laquelle je suis pour que vous puissiez me suivre pour ceux qui l'ont sorti ou qu'ils l'ont sur leur tablette. Le Rapport d'Orientations Budgétaires, l'objectif, je suis à la page 3, je vous passe sous silence le plan, l'objectif de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est de maintenir une trajectoire soutenable de ses dépenses de fonctionnement, afin de pouvoir mener une politique de transformation de son territoire en investissant sur des projets structurants qui visent à renforcer son attractivité. Sur la base de ce Rapport d'Orientations Budgétaires que je démarre ce soir, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution

des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires, pour information, ne fait pas l'objet d'un vote, mais le Conseil doit prendre acte de sa tenue sur le débat de la base du rapport que je viens de démarrer.

En préambule, sur le contexte économique et financier, je suis à la page 4, ce sont des portées d'ordre international et national, donc je vais les passer très vite et je vais me cantonner uniquement aux titres des paragraphes, si vous le voulez bien. Je vous laisse la liberté de le lire intégralement. La situation économique mondiale, et notamment l'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19, je ne vais rien vous dire là-dessus, vous le lirez. Sur la zone Euro, bien évidemment, cette même pandémie a amené une crise sanitaire inédite avec des activités en dents de scie et un soutien massif des institutions européennes aux acteurs économiques majeurs. Concernant les perspectives en France, sur la page n° 5, là aussi, je vous laisse le libre choix de faire la lecture de ce paragraphe. Sur la page 7, la loi de finances pour 2021, quelles sont les principales mesures qui ont été prises et qui concernent plus précisément le bloc communal. On va avoir la notion des mesures d'urgence et le plan de relance, là aussi au niveau national, je ne vais pas m'éterniser ou m'étendre là-dessus, vous le lirez aussi, tout est contenu dedans et on en a déjà, depuis plus d'un an, entendu parler.

La loi de finances 2021, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, donc je suis sur le bas de la page 8, concernant les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales, avec en conclusion, un niveau de DGF stabilisé.

Sur la page 9, donc la neutralisation des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et de la péréquation ; et en point 2.2.4, l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le Président en a parlé tout à l'heure en préambule, et donc finalement un maintien du calendrier initial de cette suppression de la taxe d'habitation.

Je suis sur la page 10, ça va, vous me suivez ou je vais trop vite ? C'est bon ? En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes et les EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, notamment pour le bloc communal et une fraction de TVA. Les régions devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, et enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de la TVA nationale. Vous avez le petit tableau en bas de la page 10 qui résume. Concernant les EPCI, on sera compensés à partir de 2021 par une fraction de TVA nationale.

En haut de la page 11, pour mémoire, le projet de loi de finances a prévu d'annuler, pour 2020, les effets des éventuellement hausses de taux décidées par les communes et les EPCI qui avaient augmenté leur taux en 2018 et en 2019. La perte de produit pour la CAB est d'environ 1,6 million d'euros, le montant de la compensation étant calculé sur les bases de 2020, mais à partir des taux de 2017, avant la hausse bien évidemment. Enfin, notons que si la Communauté disposait d'un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation permettant d'accroître son produit, elle n'en disposera pas sur la TVA. Les recettes de l'Agglomération seront donc davantage sensibles aux évolutions de la situation économique nationale et on pourra dire qu'on assiste à une nationalisation des ressources des collectivités territoriales. On en avait déjà parlé, mais ça en est la démonstration flagrante. Initialement, avant le décalage de la réfaction sur 2021, le mécanisme de perte des recettes pour la CAB, lié à la suppression de la TH, était le suivant : moins 1,1 millions en 2020 et

0,6 million supplémentaires en 2021 ; et cette réfaction des 1,6 million va porter intégralement pour l'exercice budgétaire de cette année, soit 2021. Vous avez, en haut de la page 12, le tableau montrant la réfaction de la TH et le 1,6 million en 2021 que supportera, en perte de recettes, la Communauté d'Agglomération.

Concernant la réduction des impôts de production, de 10 milliards d'euros, et les exonérations facultatives de CFE. On assiste à une baisse de la CVAE, Cotisation Volontaire des Acteurs Economiques, à hauteur de la part affectée aux régions ; et le plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée. On le voit dans le petit tableau en bas, la CVAE des régions sera compensée par, là aussi, de la TVA nationale. Le bilan global de cette mesure, pour les entreprises situées sur le territoire de la CAB, sera plus de 3 millions d'euros d'économies au niveau de la CVAE. La réduction des impôts fonciers des établissements industriels, cette mesure devrait générer des économies à hauteur de 2 millions d'euros sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, là aussi pour les entreprises. Au total, en valeur 2020, les impôts locaux payés par les entreprises du territoire de la CAB vont baisser ou vont passer en 2021 de 22,5 millions à 17,4 millions d'euros, soit une baisse économisée par nos entreprises du territoire à hauteur de 5 millions d'euros, soit moins 23 % de fiscalité en moins pour les entreprises. Vous avez le petit tableau qui le représente avec les 5 118 000 € de réduction.

Automatisation progressive du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, je suis en bas de la page 13, autrement dit, sur le FCTVA. Aujourd'hui, ce sont les collectivités qui font une déclaration au trimestre ou à l'année échue, pour pouvoir récupérer la dotation. A partir de 2021, ça sera fait automatiquement par les services de la DGFIP, on n'aura plus de déclaration à faire en mairie, si ce n'est que de vérifier que la dotation soit représentative de ce qu'ils nous doivent.

Je passe à la page 15, donc là plus précisément les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, les évolutions pour 2021. Le projet de budget 2021 s'inscrit d'une part dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des recettes, le Président en a parlé tout à l'heure en introduction, et sur les conséquences financières de l'exercice de nouvelles compétences ; et d'autre part, dans un projet de territoire permettant de se doter d'équipements performants et modernes pour des services publics efficaces, et de s'inscrire dans la modernité, ainsi que de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace. Il est évident également que la crise liée à la Covid-19 impactera cette année encore nos dépenses et nos recettes de fonctionnement avec un peu d'incertitude liée à cette pandémie. A ce stade d'élaboration des budgets, des efforts importants devront être réalisés pour, d'une part garder la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, mais au-delà du montage du budget 2021, l'ensemble des orientations en cours d'étude vise à pérenniser la situation financière de la CAB, afin de consolider durablement son épargne brute et maintenir sa capacité d'investissement pour les années à venir. Là aussi, le Président a abordé cette question. Sur cet exercice, ce sont près de 11 millions d'euros qui seraient inscrits pour des opérations nouvelles d'investissement, auxquels on rajoute les 4,2 millions d'euros de crédits de report. Les projections menées intégrales à perte de recettes, liées à l'augmentation du taux de TH en 2018, pour maintenir un haut niveau d'investissement, montrent que l'Agglomération pourrait difficilement supporter un niveau d'investissement aux environs de 13 millions d'euros annuels avec, en conséquence et corollaire, une dégradation de sa capacité de désendettement entre 15 et 15,3 années en 2026, à l'échéance de la mandature. L'épargne nette deviendrait négative à cette issue. Cette prospective, qui a été récemment présentée et discutée en Bureau Communautaire autour du pacte financier et fiscal, qui sera adossé au futur projet de territoire, implique un transfert de fiscalité de la taxe d'habitation vers le foncier bâti, si on veut maintenir une situation financière saine tout en réalisant un programme

d'investissement conséquent, à hauteur de 10 millions d'euros. Le Président en a parlé aussi.

Concernant le fonctionnement, plus particulièrement, là maintenant, du budget principal, les recettes du fonctionnement. La poursuite de la crise sanitaire risque de malmener cette année encore les recettes attendues au niveau des crèches, des accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que le centre culturel. Le montant des attributions de compensation 2021 est reconduit à hauteur de 1 191 000 en recettes pour la CAB. Les produits des services sont estimés à ce jour à 2 931 000, en baisse par rapport au budget primitif 2020. Cette baisse est liée au transfert de la contribution de la Région au titre du transport scolaire sur le budget annexe des transports urbains, à hauteur de 715 000 €.

Afin de maintenir les ressources de la CAB pour pouvoir financer un programme d'investissement ambitieux sur le territoire, un transfert de la fiscalité prélevée sur la TH vers le foncier bâti est envisagé, ce qui amènerait un bien éventuel de 1,4 million d'euros, le Président en a parlé aussi dans son introduction. Avec également l'utilisation du taux de CFE qui a été mis en réserve et qui est mobilisable encore en 2021, et ceci pour la dernière année, ce qui nous amènerait un gain de recettes de 140 000 €, ceci étant envisagé pour l'exercice budgétaire de cette année que l'on démarre, 2021 en l'occurrence. Compte tenu du décalage sur 2021 de la réfaction 2020 du produit de TH lié à la hausse de taux de 2018, le prélèvement sur nos recettes sera de 2,7 millions en 2021, 1,1 million au titre de 2020 et 1,6 au titre de 2021. La CVAE prévisionnelle qui nous a été notifiée sera en diminution de 125 000 €, donc elle se situerait à 2 453 164 euros. La TEOM, là j'ai mis un point d'interrogation dans la marge, puisque je crois que le comité syndical se réunit demain soir, donc il est un peu prématuré de dire quelle sera notre participation, en espérant que la sauce ne soit pas trop piquante mais plutôt douce. Concernant le FPIC, le montant devrait rester stable. L'ensemble des recettes comptabilisées au chapitre impôts et taxes devrait se situer autour de 25 968 000 €, en intégrant le transfert de la fiscalité envisagé que l'on vous a présenté.

Je suis en haut de la page 17, les dotations et les participations devaient être maintenues par rapport au budget primitif de 2020, la participation des autres organismes tels la CAF ou la MSA serait autour de 2 411 398 €. Concernant l'évolution du produit de l'impôt économique, donc vous avez l'ensemble des recettes de cet impôt économique avec les différentes années jusqu'à 2020, et donc juste, dans le tableau, pour voir qu'en 2020, la recette des impôts économiques s'élève à 8 872 621.

Concernant l'évolution du produit des recettes fiscales prélevées par les ménages, c'est le tableau que vous avez en haut de la page 18. Et là, pour les ménages, on voit globalement, en 2020, les impôts payés par les ménages étaient à hauteur de 8 540 230 €, autrement dit à peu près 50 % de fiscalité ménage et 50 % de fiscalité économique sur notre territoire. Vous l'avez dans le tableau récapitulatif sur l'évolution globale du produit des recettes fiscales, sans compter la TEOM qui vient en sus bien évidemment, et vous avez un total de recettes fiscales pour la CAB de 17 412 851 €. Sur la page 19, alors que la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages aurait dû générer une réfaction sur nos recettes de 1 100 000 dès 2020, le Gouvernement a choisi de repousser cette retenue sur l'exercice 2021. La CAB verra donc son produit de fiscalité 2021 diminuer de 1,6 million au titre de la TH 2021, auxquels viendront s'ajouter le 1 100 000 du décalage 2020, soit au total 2,7 millions en moins de recettes pour l'exercice 2021, le Président vous en a parlé tout à l'heure.

La programmation pluriannuelle des investissements actuels se situe à peu près à 80 millions d'euros pour les 6 années prochaines, selon la mandature si on continue sur la même ligne qu'on a engagée déjà depuis 3 ans. En intégrant une hausse modérée de 2 % par an des charges de fonctionnement, compte tenu de la rigidité des recettes

communautaires, en réalisant l'intégralité des investissements recensés à ce jour, l'épargne nette de la CAB serait nulle en 2025, puis négative en 2026, avec un niveau d'endettement qui monterait à 50 millions d'euros, alors qu'à ce jour, on est à 25 millions d'euros de niveau d'endettement. Cette situation n'est pas tenable et deux pistes ont été retenues lors du Bureau Communautaire du 14 janvier dernier. Le premier point, ce serait le recours à la réserve de ce taux de CFE qui est de 0,89 %, l'augmentation du taux de TH en 2018 a eu pour conséquence, en raison de la règle du lien entre les taux, de permettre d'augmenter de 0,89 % pour le taux de CFE. Et ceci, on l'a mis en réserve, nous ne l'avons pas exercé et on peut l'exercer en 2021 et c'est la dernière année où nous pourrions l'exercer, sinon cette possibilité est perdue. 2021 est la dernière année pour utiliser ce levier, cette mise en réserve n'étant possible pendant 3 ans. Ce qui amènerait, je vous l'ai dit tout à l'heure, un gain attendu de l'ordre de 140 000 €. L'augmentation du taux de foncier bâti de 2 points, qui ferait passer de 0,5 à 2,5, générerait une augmentation moyenne pour le contribuable de 3,37 %, soit à peu près 33 € sur sa feuille d'impôt. Le gain attendu pour la collectivité de cette mesure serait de 1,4 million d'euros. Le tableau qui suit, c'est une synthèse des différents scénarii envisagés. Le choix s'est porté sur le scénario avec recours à la fiscalité et un montant annuel d'emprunt stabilisé à hauteur de 3 millions d'euros par an, afin de maîtriser l'endettement de la collectivité, et vous avez le tableau qui regroupe ces scénarii en haut de la page 20, c'est la dernière ligne qui représenterait ce que je viens de vous citer en préambule. Donc avec une fiscalité à hauteur de 3 millions d'euros d'emprunts par an ; les charges de fonctionnement avec une hausse estimée à 1,9 %, c'est le minimum ; un taux de foncier bâti qui serait porté à 2,5 % ; le taux de CFE qui passerait de 26 % à 26,89, c'est cette possibilité qu'on avait gardée en réserve, ce qui nous donnerait des possibilités d'investissement sur toute la mandature à hauteur de 60 millions et non plus 80 millions si on reste sur la même lignée que nous exerçons en 2020. L'épargne nette tomberait à 2 649 000, l'encours de la dette serait porté à hauteur de 28 millions et avec une capacité de désendettement à hauteur de 5,3 années, ce qui serait encore tout à fait convenable. Et donc, je l'ai dit tout à l'heure, avec un emprunt à hauteur de 3 millions d'euros par an, pour équilibrer l'ensemble de nos budgets. Sur un exemple d'un ménage de Bergerac, propriétaire de son logement et dont la valeur locative est égale à la moyenne constatée sur sa commune, ce ménage a bénéficié de la suppression progressive de la TH depuis 2018. Et donc vous avez un petit tableau qui représente la diminution de son impôt finalement, et là, on ne retrouverait plus que le foncier bâti avec cette hausse de 33 € en moyenne par foyer, qui ferait passer son impôt de foncier bâti de 984 à 1 018 €. Sur un autre cas de figure, pour les 20 %, les plus aisés, sur un ménage de Bergerac, propriétaire de son logement, et dont la valeur locative est égale à 1,5 fois la moyenne de la commune, ce ménage jusqu'à ce jour n'a pas encore bénéficié de la suppression progressive de la TH, mais il va commencer à partir de 2021, la première année à en bénéficier. Et vous avez le tableau en haut de la page 21 qui le représente. Jusqu'en 2020, il a connu une progression, en 2021, comme il aura un premier tiers de suppression de sa TH, il va connaître quand même une baisse de sa feuille d'impôts globalement, même avec la hausse de foncier bâti qu'on vous propose.

Concernant les dépenses, les charges générales pour le budget 2021, se situeraient à 6 281 000 euros, les dépenses de personnel à hauteur de 16 267 000 euros. Là-dedans, on prévoit le recrutement de 2 agents pour le Parc Aqualudique, autour de 40 000 €, 2 agents pour le service de la voirie, à peu près 50 000 €, et les chauffeurs pour la navette Cœur de Ville, estimés à hauteur de 120 000 €. Les atténuations de produits, 3 262 000 € ; concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, maintenue à 400 000 € ; et les attributions de compensation provisoires versées aux communes pour un montant de 1 789 634 €. Le FNGIR devrait se situer à hauteur de 857 811 €. Les charges liées au

contingent sont en augmentation, en particulier les contributions aux syndicats, notamment la hausse de la contribution au SMAD et au SMD3, on va le connaître exactement dans quelques jours. La contribution au déficit du budget annexe du Parc Aqualudique est inscrite à hauteur de 900 000 €. En haut de la page 22, 500 000 € sont inscrits à ce stade pour les dépenses imprévues de fonctionnement, les dotations aux amortissements représenteraient 3 557 000 en 2021, ce montant on le retrouvera en recettes sur la section d'investissement. Une attention particulière sera portée au montant des frais financiers liés aux nouveaux emprunts et à leur dimensionnement compte tenu des projets à réaliser. 759 000 € sont inscrits pour régler les intérêts de la dette en 2021 du BP. Sur les projets d'investissement, d'abord les restes à réaliser, qui avaient été engagés en 2020 mais qui seront finalisés en 2021, pour 4 191 743 €, ce sont des travaux engagés l'année dernière et qui vont se finaliser. Les recettes, en face, sont à hauteur de 2 021 012, ce sont des subventions restant à percevoir, liées à ces travaux pas finalisés, ainsi que le FCTVA du dernier trimestre 2020.

Sur les opérations d'équipement 2021, donc le Président vous en a parlé dans ses grandes lignes, je ne vais pas toutes vous les lister, je vais juste garder sur les principaux. Le fonds de concours et les subventions aux organismes publics à hauteur de 1 370 000 € ; l'informatique, on prévoit 210 000 € ; les équipements pour les services techniques 156 000 € ; les véhicules, et le matériel roulant, 133 000 € ; la voie verte, 952 000 € ; le Quai Cyrano, alors je crois qu'il y a une erreur, c'est 80 000 € l'étude de la scénographie et non pas 800 000 €, Président, sur l'investissement, qui serait un peu plus tard ? Le centre de loisirs de Toutifaut, là aussi on serait à hauteur de 350 000 €, le vrai chiffre dans la PPI, c'est ça, donc il y a eu une petite erreur là-dessus. Sur la piste d'athlétisme, on est à hauteur de 1 580 000 € ; l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Creysse, 440 000 € ; la légumerie, vous l'avez dit Président, 1,6 million ; sur la voirie, les infrastructures, 2 millions à voir ; les travaux sur les bâtiments communautaires 325 000 €. Le financement de ces projets sera assuré pour partie par l'autofinancement de la CAB, mais aussi par le recours à l'emprunt. En plus des projets structurants jugés prioritaires, une priorité sera donnée aux investissements subventionnables et cofinancés. Derrière, vous avez le listing de la projection de la PPI, je me cantonne à la dernière page, on va retrouver nos 4 191 000 de report et 11 057 000 de prévisions d'investissement, ce qui porterait l'investissement, sur l'exercice 2021 à plus de 15 millions, quasiment 15,3 millions. Sur la page 26, la maîtrise de l'endettement, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 47 215 452, tous budgets confondus. Les budgets annexes eau et assainissement représentent, à eux seuls, 15 494 815 € de la dette communautaire et 25 millions le résiduel sur le budget principal. Vous avez le tableau en-dessous qui vous le détaille. La dette de la CAB ne présente aucun risque particulier et représente pour près de 70 % sur des produits à taux fixes, elle reste très peu exposée aux fluctuations des taux et le taux moyen est actuel autour de 2,22 %. Vous avez le tableau du capital restant dû, budget par budget. Derrière, vous avez la répartition sous forme de camembert en pourcentage des emprunts, je passe. Sur la page 28, vous avez les différentes banques prêteuses auprès de l'Agglomération, là aussi je passe rapidement.

Evolution des ratios, je passe à la page 30, sur le petit tableau, 2017, 2018, 2019, donc 2020, l'encours de la dette à hauteur de 25 945 000 €, ce qui nous permet d'espérer une épargne brute à hauteur de 6 511 563, et une épargne nette qui se situerait autour de 4,5 millions d'euros. On verra au niveau du compte administratif, il y a encore des écritures qui sont en train de se régulariser pour avoir les chiffres définitifs de l'exercice 2020, pour le moment c'est à quelque chose près.

Evolution sur les effectifs de la CAB, ça aussi c'est un point incontournable dans la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. Les effectifs permanents impactant les

budgets de la CAB sont au nombre de 361 agents au 1^{er} janvier 2021. Sur la page 31, sur la page 32, je ne vais rien dire, sur la page 33 non plus, le vice-président en charge des Ressources Humaines en parlera mieux que moi, à l'occasion.

Je passe à la page 35 sur les budgets annexes liés aux immobiliers d'entreprises. Sur le budget annexe de la zone d'activité économique de Bouniagues, on a 20 000 € de travaux prévus sur la desserte de la zone et 4 000 € d'études sur cette zone en 2021. La vente d'un lot va rapporter 5 640 €, un autre lot pour 18 912 € est prévu normalement en 2021. Sur le budget annexe de la Tour Ouest, un terrain devait être cédé pour permettre l'extension d'une entreprise déjà présente sur la zone et ça nous rapporterait 49 120 €. 40 000 € de travaux sont prévus, c'est-à-dire la réalisation d'une raquette, ainsi que 4 000 € d'études prévus sur ce budget annexe de la Tour Ouest. Sur la zone d'activité économique des Sardines, 2 500 € sont prévus pour des études, travaux relatifs à l'implantation de la nouvelle caserne feront l'objet d'une décision modificative, intégrant le montant exact de la dépense, ainsi que de l'emprunt, à contracter pour ce faire. La vente de 3 lots devrait être également finalisée en 2021, ce qui nous rapporterait sur ce budget annexe 352 860 €. Sur la zone d'activité du pôle industriel de la Poudrerie, 5 000 € sont prévus cette année en étude dans le cadre de l'acquisition rétrocession, et 200 000 € de travaux afin de déplacer les réseaux pour permettre la deuxième phase d'aménagement du projet porté par la société VSB Industrie. L'acquisition des terrains à la société Bio-Inox et leur rétrocession à VSB Industrie a été inscrite à l'équilibre et en dépenses et en recettes, à hauteur de 128 377 €. Dans ce budget 2020, compte tenu du décalage des actes, la revente est prévue à VSB Industrie en 2021. La zone d'activités de Cablanc, l'aménagement de la zone est terminée, on a 1 000 € de prévu pour des études techniques, 4 lots devraient être cédés pour un montant de 132 498 €. Sur la zone d'activités des Galinoux, en 2021, 6 000 € d'études et 10 000 € de travaux en investissement, le fonctionnement coûterait 65 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières. La vente de 2 terrains pour 13 755 € et 15 650 € sont prévus sur ce budget annexe. Zone d'activités de Lanxade, en 2021, 5 000 € d'études inscrits, 20 000 € de travaux devraient être lancés pour finaliser les accès et les réseaux électriques. Ces opérations seront financées par l'octroi de subventions et par le produit de la vente de 3 lots pour 68 847 € et 31 035 €. Le budget annexe des Transports Urbains, je suis à la page 38, donc depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise perçoit le produit du versement transport, qu'on appelle maintenant le versement mobilité. Le renouvellement de l'opération « navette Cœur de Ville », sur une période de 9 mois, est envisagé, ce qui engendrerait un coût de 150 à 180 000 €. L'ensemble de ces services ne pourront être financés que par une revalorisation du versement mobilité, qu'on passerait aujourd'hui de 0,3 à hauteur de 0,6, n'est-ce pas Monsieur le Vice-Président aux transports ? En 2021, 255 000 € seraient prévus en investissement avec notamment l'acquisition de 2 minibus pour 145 000 € ; l'acquisition de matériel pour les services ; des travaux dans les locaux des services à l'ESCAT 35 000 € ; les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus à hauteur de 50 000 € ; le remboursement du capital emprunté est prévu à hauteur de 112 966 €. Ce budget intégrera en 2021 les dépenses et les recettes liées aux transports scolaires qui, jusqu'à présent, étaient supportées par le budget principal.

Sur le budget annexe assainissement non collectif, le marché de prestations de services a été attribué à l'entreprise Veolia en 2018, à la suite d'un marché de prestations de services. Et donc en dépenses, on va retrouver le paiement des contrôles aux prestataires à hauteur de 131 000 €, des charges de personnel à hauteur de 40 000 € ; et les recettes sont la facturation aux usagers de ces prestations de contrôle, à hauteur de 190 000 € estimées pour 2021.

Concernant le budget annexe du Parc Aqualudique, l'impact de la crise sanitaire, je suis en haut de la page 40, liée à la Covid-19, a fortement impacté les premiers mois d'exercice, il risque d'en être de même au cours du 1^{er} semestre 2020. Concernant les dépenses de ce budget annexe, on peut noter le paiement des intérêts de la dette 98 909 € ; l'assurance dommages ouvrage du bâtiment 150 000 € ; 282 000 € pour les fluides ; et en section de fonctionnement, les frais de personnel sont évalués à hauteur de 750 000 €. En investissement, 11 000 € sont prévus et le remboursement du capital devrait se situer à hauteur de 187 533 €. Concernant les recettes de ce budget annexe, fonctionnement estimé à ce jour 165 000 €. En investissements, sont constituées les recettes par des subventions restant à percevoir à hauteur de 756 127 € pour 2021. Une subvention du budget principal viendra alimenter la section de fonctionnement, afin de couvrir le déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice, c'est cette chose qu'on a fait à la fin de l'exercice 2020, si vous vous souvenez bien.

En haut de la page 41, le budget annexe eau et assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglo est compétente en matière d'eau et d'assainissement collectif. Concernant la compétence eau potable, pour 31 communes ce transfert se traduira par une représentation substitution au sein des différents syndicats intercommunaux, auxquelles elles appartenaient. Pour les communes du Siedel et Gardonne, le service est transféré à l'Agglomération et on a redélégué ce service à la commune de Gardonne, on le verra un peu plus loin. Concernant le budget annexe eau, DSP, TVA, ce budget retrace les opérations de gestion de l'eau pour les communes de l'ex Siedel et non pas d'assainissement collectif. Dans ce budget annexe, on prévoit en dépenses des charges à caractère général 32 000 € ; charges de personnel 70 000 € ; dotations aux amortissements 156 000 € ; et les recettes en haut de la page 42 seraient constituées par la facturation aux usagers 450 000 € ; subventions d'exploitation 2 200 € ; amortissements des subventions à hauteur de 40 050 €. Sur le budget annexe eau en DSP, la délégation de compétence ayant été rendue à la commune par la délibération du Conseil en date du 17 février 2020, on n'a aucune écriture sur ce budget puisque c'est Gardonne qui a repris la compétence. Compétence assainissement collectif, donc la programmation pluriannuelle des investissements sera élaborée à l'échelle de l'Agglomération, afin d'intégrer les études et les travaux demandés par les communes. En première approche, le volume des travaux est ainsi estimé à plus de 30 millions d'euros sur les 8 prochaines années. Sur le budget annexe assainissement DSP en TVA, vous avez les communes présentes en bas de la page. Les recettes sur ce budget annexe vont être constituées par la facturation aux usagers, l'amortissement aux subventions. En investissement, on a ouvert 1 000 € pour l'acquisition de parcelles, 1 000 € pour l'entretien des réseaux, 2 000 € pour du matériel de bureau, et 200 000 € pour les travaux. Sur le budget annexe assainissement en DSP, ce budget concerne l'assainissement collectif de la commune de Bergerac. Vous avez le détail des dépenses et des recettes. Je descends un peu plus bas sur l'investissement, 120 000 € sont ouverts pour des frais d'études ; 4 000 € pour du mobilier ; 1 873 000 € pour des travaux, notamment focalisés sur le renouvellement de la rue Michelet et de la rue Jean Leydier ; 457 000 € concernant la reconfiguration des ouvrages secteur sud-ouest, pour 545 000 € ; reconfiguration du réseau rue Fustel de Coulanges, à hauteur de 872 000 €. Le remboursement du capital se situe à hauteur de 720 000 €. Concernant le budget annexe assainissement régie TVA, vous avez les dépenses et les recettes en haut de la page 44. Je ne vous en fais pas la lecture, en investissement, 95 000 € sont ouverts pour des frais d'études ; 5 000 € pour des acquisitions de parcelles et du matériel ; 702 000 € pour des travaux, notamment la réhabilitation au Peyrat sur Creysse pour 225 000 € ; la troisième tranche de travaux au Servenier à Lembras pour 297 000 € ; l'extension du réseau sur le secteur de la fontaine

à Saint-Laurent des Vignes pour 180 000 €. Le remboursement du capital à hauteur de 410 000 € pour 2021. Concernant le budget annexe assainissement régie, là aussi je ne vous donne pas lecture des dépenses et des recettes. En investissement, 20 000 € sont ouverts ; 638 000 € pour des travaux, concernant l'extension du réseau du château d'eau 30 000 €, et la première tranche de rénovation de la station d'épuration de Sigoulès-et-Flaugeac à hauteur de 608 000 €. En 2020, sur ce budget, le remboursement du capital s'élève à 150 000 €.

Monsieur le Président, je crois que j'ai fait le tour de l'ensemble de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Je m'excuse, j'ai été un peu long, mais j'ai essayé d'être le plus focus possible.

M. le Président : Merci beaucoup Jean-Jacques pour cette présentation très précise, qui ouvre justement le débat, si vous avez des remarques. Dans l'ordre, Madame Tégorizo et Monsieur Frel ensuite.

Mme Tégorizo : Oui, bonsoir à tous. Il y a quelques années, c'était il y a 3-4 ans, je ne saurais pas dire exactement, je n'étais pas autour de la table mais dans le public, on avait encore le droit de venir écouter les Conseils Communautaires. A l'époque, le Président qui était en place à la CAB proposait, il me semble, une loi sur le foncier bâti. Ça lui a coûté sa place. Et je me souviens de vos propos, vraiment à ce moment-là, vous n'étiez que candidat au poste de Président, c'était « nous ne pouvons pas continuer à vivre au-dessus de nos moyens, nous prendrons l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens ». Entre temps, vous avez mis un sacré coup de canif sur vos engagements. Il y a 3 ans, nos concitoyens ont ainsi eu à subir une hausse de la taxe d'habitation, vous en parliez, c'était plus près de 27 %, soit plus d'1,6 million d'impôts. Aujourd'hui, vous envisagez donc de faire une nouvelle fois les poches des contribuables avec la multiplication par 5 de cette même taxe de l'époque, le foncier bâti, qui passerait de 0,5 à 2,5. J'ai bien entendu vos arguments, notamment lors du Bureau Communautaire, que c'était la faute de l'Etat, baisse de dotations et que, il ne venait pas compenser cette taxe d'habitation, je vous le disais aussi lors du Bureau, je ne suis pas comptable de vos soutiens aux gouvernements successifs, qu'ils soient Hollandistes ou Macronistes, bâtisseurs de la loi NOTRe et de ses conséquences sur nos territoires qu'on voit directement aujourd'hui. Il suffirait de temps en temps d'être un peu cohérent politiquement. Puis, bien entendu, la pandémie, là, je ne vais pas vous contredire, c'est effectivement une catastrophe humaine, 1 million de personnes ont basculé dans la pauvreté, on entend la souffrance des gens, en particulier des étudiants, des salariés, mais aussi de certains patrons. Je dis bien certains, car soit dit en passant, les milliardaires français ont engrangé l'an passé 175 milliards d'euros en plus, soit deux fois le budget de l'hôpital public. La crise sanitaire ne concerne donc pas tout le monde. Quoi qu'il en soit, nos concitoyens sont, depuis plusieurs années, étranglés financièrement, leur pouvoir d'achat réduit à peau de chagrin. C'est pourquoi je me pose la question ce soir de savoir s'il est bien judicieux de leur rajouter une pression fiscale supplémentaire en cette période particulièrement difficile. L'Etat prévoit, et c'est en cours, la révision des bases fiscales, et je pense que d'ici 2026, il y aura de mauvaises surprises effectivement sur la taxe foncière. J'entends votre volonté de maintenir un niveau annuel d'investissement de 13 millions d'euros, je l'entends, mais je ne le comprends pas. Perso, quand j'ai 10 euros en poche, je n'en dépense pas 12. On pourrait peut-être réfléchir au contraire à aménager nos investissements en fonction de notre budget, les arbitrer pour mettre en avant des priorités. Ce n'est pas à moi de juger de la pertinence ou non du centre événementiel à Bergerac, même si vous savez clairement ce que j'en pense. Par contre, durant la campagne des municipales, beaucoup d'entre vous ont défendu leur volonté de plus de démocratie participative, certains ont même évoqué la possibilité d'organiser des référendums locaux, alors pourquoi ne pas

poser la question aux Bergeracois. Sont-ils prêts oui ou non à cette hausse d'impôts pour le maintien des investissements que vous avez choisi de mener ? En Bureau, vous parliez, je suis passée quand même pour quelqu'un d'irresponsable et de pas solidaire, on parlait, beaucoup d'entre vous m'ont dit « mais c'est un impôt solidaire, vous ne vous rendez pas compte ». A titre personnel, faire preuve de solidarité serait à mon sens d'investir dans les services publics, dans les crèches, dans les écoles et pour la culture, dont là aussi, j'ai fait une proposition qui n'était pas partagée par tous, enfin bref, investir pour tous les usagers. Je finirai juste en rappelant à chacun de vous autour de la table, tous vous avez mené campagne avec la promesse de ne pas augmenter la fiscalité. En cette période si compliqué dans laquelle nous aspirons tous à un climat plus serein et apaisé, ne rajoutez pas de la défiance chez les Bergeracois qui auraient tout bonnement raison en disant que vous les avez trompés avec cette hausse. Merci.

M. le Président : Monsieur Frel.

M. Frel : Monsieur le Président, vous êtes un drôle de Robin des Bois, vous prenez dans la poche gauche des Bergeracois ce que Macron leur a donné de la main droite, bien à droite. Le ministère de l'Economie et des Finances souligne toujours sur son site internet que la suppression de la taxe d'habitation est une mesure historique, la première fois qu'un impôt est supprimé sans être remplacé par un autre impôt. Du coup, c'est loupé pour le Bergeracois et pour les Bergeracois. En pleine crise du Covid, vous avez fait le choix d'augmenter les impôts pour les ménages, ceux-là même qui souffrent le plus des effets de la crise économique avec l'importante augmentation du chômage qui nous touche plus durement en Dordogne que dans d'autres départements. C'est bien une double peine que vous imposez aux habitants de notre collectivité, cela a été dit mais je voudrais quand même insister sur la rupture du contrat social que nous avons avec les citoyens, ceux qui nous ont élus il y a 6 mois ou un peu plus, personne, je voulais le rappeler, n'a fait campagne en promettant une hausse de la fiscalité, pourtant on savait déjà que le fameux quoi qu'il en coûte aurait des conséquences sur le budget de la nation et donc sur les budgets des différentes collectivités. Mais tout est une question de choix, vous pourriez faire d'autres choix, vous pourriez par exemple adopter une attitude prudente en révisant votre projet pluriannuel d'investissements en reportant ce projet fou de centre évènementiel, vous le destinez à accueillir des concerts de plusieurs milliers de personnes ou des colloques et salons internationaux provenant notamment de Grande Bretagne, c'est un joli choix avec le Brexit et le Covid qui se percutent. Il est encore temps de renoncer à cette chimère, vous préserveriez alors la capacité d'investissement et donc d'actions de la CAB sur les autres projets et cette capacité d'action, nous en aurons bien besoin lorsqu'il nous faudra sortir de cette crise économique. Rappelons-le, c'est une récession de moins 11 % que la France a connu en 2020. Vous auriez pu choisir de faire davantage appel à l'emprunt aussi, puisque la capacité de désendettement de la CAB, c'est-à-dire la durée théorique de remboursement de la dette, n'est que de 4 ans, c'est un taux bas qui se situe en-dessous de la moyenne des intercos, il serait donc possible de mobiliser davantage l'emprunt. C'est par exemple le choix qu'a fait la région Nouvelle Aquitaine pour répondre à la crise. Et cela serait d'autant plus logique que vous tentez vainement de justifier votre augmentation des impôts en argumentant qu'il s'agit d'investissements, voire en le présentant comme une mesure presque d'ordre social. Vous annoncez aussi, mais sans en donner le montant, peut-être par pudeur, que la contribution au SMAD sera encore augmentée, mais personne n'a cité de combien. Et pourquoi augmenter cette contribution quand on sait que l'aéroport fut totalement fermé pendant plus de 3 mois et demi, que la reprise du trafic a été insignifiante sur le second semestre 2020 et que l'année 2021 commence bien, avec une frontière britannique quasiment fermée en raison du virus, mais aussi du Brexit, et alors même que notre aéroport dépend à 90 % des liaisons vers la

Grande Bretagne. Pourtant là, il y a une source d'économie à venir, un aéroport fermé n'a besoin en gros que d'un gardien pour surveiller des bâtiments vides. Encore une fois, Monsieur le Président, nous souhaitons la réalisation d'une étude économique indépendante sur l'apport économique réel de l'aéroport, eu égard au coût déraisonnable d'un équipement si peu utilisé par les usagers Bergeracois.

Un mot encore, Monsieur le Président, sur les Transports Urbains Bergeracois. Vous projetez de faire progresser le taux du versement mobilité de 0,3 à 0,6 % pour alimenter ce budget, c'est tant mieux, cela permettra de développer ce service qui lui est réellement utile aux Bergeracois. 3 remarques sur les TUB. Tout d'abord une question technique, pourquoi dans la présentation faire apparaître la prise en charge des salaires des chauffeurs de la navette dans le budget général, alors que cette dépense concerne le budget annexe ? Même si on le retrouve aussi dans le budget annexe. Ça permettrait de diminuer de 120 000 € les besoins du budget général et donc la hausse d'impôts. Une proposition ensuite, Monsieur le Président, vous avez su soutenir le commerce local en étant réactif, en mettant en place Achat CAB, Resto CAB, vous l'avez rappelé, en participant à la si peu écologique mesure de parking gratuit à Bergerac. Cette mesure fut présentée comme destinée à attirer du monde en centre-ville. Puisque nous en sommes au débat, au Débat d'Orientations Budgétaires, qui a lieu avant de construire le budget, on vous fait aussi des propositions, on vous propose par exemple une autre mesure, utile à tous les Bergeracois, la gratuité des Transports Urbains Bergeracois pour tous dès 2021. Elle est peu coûteuse, c'est seulement 33 000 € de recettes, elle est facilement lisible pour les Bergeracois, elle devrait redonner de l'attractivité à nos bus. Pour cela, il suffit de passer le versement transport de 0,3 à 0,7, au lieu des 0,6 que vous envisagez. Encore une fois, c'est juste une question de choix.

Question de choix aussi pour une autre proposition. Vous pourriez créer gratuitement un parking relais en utilisant un parking qui reste vide la plupart du temps, celui de l'aéroport de Bergerac, une navette financée par le versement mobilité, un parking construit qui n'a pratiquement jamais rien rapporté, cela engendrerait plus de monde en ville et moins de pollution. Nous vous invitons de vous saisir de cette proposition.

Encore une proposition, tellement symbolique, celle de faciliter l'accès à la culture des habitants de la CAB en décidant de la gratuité pour tous les usagers à la médiathèque. Là encore, c'est une dépense modique de l'ordre de 7-8 000 €, mais tellement symbolique, alors que nous avons tant besoin de culture pour faire face à la barbarie et pour faire front à l'obscurantisme. Cela serait aussi un gain de temps pour les bibliothécaires qui n'auraient plus à assurer le long et minutieux travail de régie pour encaisser 2-3-5-7 € et ainsi consacrer davantage de temps pour les usagers de ce beau service public de la culture. La bibliothèque, la médiathèque, c'est le premier lieu d'accès à la culture.

Et puis, nous sommes étonnés, Monsieur le Président, nous ne trouvons rien dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires qui évoque le plan de relance national et relayé par la Région. Allons-nous regarder le train, n'avez-vous aucun projet pour saisir cette opportunité qui est proposée, redynamiser ainsi notre territoire tout en engageant dans la voie de la transition écologique.

Avant de finir, Monsieur le Président, pourriez-vous nous indiquer quel est le projet de la CAB aussi en ce qui concerne la gestion du service des eaux de Bergerac ? De mémoire, et si je ne me trompe pas, mais je peux me tromper, la DSP devrait se terminer tout prochainement. Et quel choix de gestion comptez-vous faire pour ce service public si essentiel ? Est-ce que vous comptez poursuivre la privatisation avec une des multinationales du secteur de l'eau ou est-ce que vous comptez reprendre ce service en gestion publique, comme l'ont déjà fait tant de communes ou d'intercommunalités, que ce soient des petites ou des grandes intercommunalités. Pour terminer, il nous faut encore

remarquer que vos projections de construction présentées aujourd'hui ne semblent pas tenir compte de l'impact de cette seconde vague du Covid pour l'année à venir, la preuve en est que vous prévoyez plus de 160 000 € de recettes pour la piscine qui, pour l'instant, n'a pas rapporté un kopeck, on sait pourquoi, il faut donc être très prudent là aussi là-dessus. Ces projections, le budget qui en découlera, sont-elles comptablement sincères ou ferme-t-on les yeux sur une réalité que personne ne souhaite voir ?

M. le Président : Merci. Monsieur Benfeddoul, allez-y.

M. Benfeddoul : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je dois dire que malgré la crise, la collectivité fait une année avec 3 millions d'euros d'épargne nette et 4,5 années de capacité de désendettement. Donc, vu le contexte actuel, il faut dire que c'est un bon résultat pour la collectivité. Et aujourd'hui, si vous annoncez une hausse des impôts, ce n'est pas pour du fonctionnement, ça c'est important à souligner, parce que, autant notre opposition pourrait discuter sur une augmentation d'impôts pour investir, mais c'est vrai que pour le fonctionnement, il était hors de question qu'on accepte une augmentation d'impôts, mais ce n'est pas le cas. Espérons que la situation sanitaire, qui va sûrement laisser des traces, les collectivités vont rentrer dans une bataille, elles seront en concurrence entre elles, c'est la bataille de la relance économique, c'est la bataille de l'attractivité et la modernisation du territoire. Et c'est vrai que, compte tenu de la perte d'1,6 million des recettes liées à la taxe d'habitation, c'est vrai qu'il fallait trouver des ressources supplémentaires pour assurer l'investissement de demain. C'est vrai qu'il y a deux choix, soit ne rien faire, et je pense que la CAB a la capacité justement, sans augmenter les impôts, de maintenir une gestion, et sans augmenter la fiscalité, mais il y a aussi un autre choix, celui d'investir et celui d'oser investir. Et je pense que c'est la différence qui va se faire entre les collectivités, il y en aura qui vont pouvoir investir parce qu'ils auront les moyens de le faire, il y en a d'autres qui ne pourront pas le faire. Alors, en tant qu'une opposition constructive, moi je dis et je pense que l'avenir de notre territoire dépendra beaucoup des investissements que la Communauté d'Agglomération va faire dans quelques années, les années qui vont arriver, je pense que le choix d'investir, c'était je crois que mon discours depuis très longtemps, dans ce territoire il faut beaucoup d'investissements. Parce que nous avons du retard par rapport à d'autres territoires, il y a beaucoup de choses à faire dans le Bergeracois, nous avons souligné notre désaccord sur le choix des investissements, mais nous avons aussi des propositions d'investissement qui pourraient augmenter cette attractivité de territoire. Nous, on dit que malgré un contexte qui est difficile, malgré une détresse sociale et psychologique, peut-être le moment n'est pas là pour faire cette augmentation de la fiscalité, je trouve que c'est un choix qui est courageux d'abord, parce que vu le contexte actuel, et vu les élections qui vont arriver, c'est un choix courageux de la part du Président, mais je comprends aussi la position de mes collègues, vu le contexte actuel et cette détresse, c'est vrai que le citoyen n'est pas aujourd'hui en position d'accepter une augmentation d'impôts. Donc, notre position est là, nous, nous serons d'accord pour une augmentation d'impôts, du moment que cette augmentation va à l'investissement du territoire et du moment que nos choix, nos propositions seront examinées par le Bureau de la CAB. Merci.

M. le Président : Merci Monsieur Benfeddoul. Monsieur Dubois.

M. Dubois : Oui, bonsoir. Moi, sur ce Rapport d'Orientations que je trouve ambitieux, une seule chose me gêne bien sûr, je suis bien conscient des pertes de ressources et de ce que cela engendre, mais pouvez-vous nous assurer ce soir qu'il n'y aura pas d'autres augmentations du foncier bâti pour le restant de la mandature ? Car la facilité, c'est de transférer bien sûr la taxe foncière ou une partie de la taxe foncière sur le bâti. C'est un peu trop facile, mais je pense que nos concitoyens ne vont pas du tout apprécier cela,

cette taxe doit être supprimée justement pour augmenter le pouvoir d'achat et relancer le commerce, donc c'est un petit peu la remarque que je vous ferais.

M. le Président : Merci. Je vais essayer de répondre à un certain nombre de vos remarques. Tout d'abord, sur les points de convergence. Monsieur Frel, en effet, nous envisageons la gratuité pour les transports sur notre territoire, je pense que c'est un élément fort qui pourra permettre d'accélérer ou de doper la fréquentation de nos transports urbains, quels que soient les différents scénarii que nous pourrions retenir. Donc je crois que ça c'est quelque chose qui nous tient à cœur, et ça fera partie des propositions que nous vous ferons dans les semaines qui viennent avec Monsieur Auroy-Peytou, mon collègue qui s'occupe de ça sur la CAB. Une fois que j'ai dit ça, je veux quand même vous dire, à tous les 4, intervenants, que vous ne trompez personne, il n'y a pas d'augmentation de la pression fiscale. Il n'y a pas d'augmentation de la pression fiscale. La démonstration, elle est mathématique, elle est factuelle, c'est un transfert de fiscalité, c'est-à-dire qu'on avait, je l'ai dit en propos liminaire, on avait choisi, à contre-cœur, parce que c'est toujours difficile d'augmenter la pression fiscale, on se l'augmente soi-même en plus, puisque nous sommes aussi des contributeurs. Et vous en faisiez partie Monsieur Benfeddoul, et je vous en rends hommage ce soir, puisque vous êtes cohérent et que vous êtes logique, puisque vous dites c'était pour faire de l'investissement, nous avons fait 40 millions d'investissement et la logique est la même ce soir, c'est cette fiscalité que nous perdons par un concours de circonstance. Je le redis très simplement, 6 millions d'euros de taxe d'habitation en 2017, ces 6 millions d'euros de taxe d'habitation sont effacés par le Gouvernement qui nous les compense intégralement. Je n'ai jamais dit que c'était de la faute de l'Etat. Quelques fois ça m'arrive, mais là, en l'occurrence, pas du tout. C'est un choix de la collectivité, qui avait choisi en responsabilité, à une très large majorité, d'augmenter la taxe d'habitation pour un produit d'1,6 million pour faire un peu plus de 10 millions d'investissements par an. Contrat rempli sur les 4 années précédentes et contrat que nous voulons poursuivre parce que, vous l'avez dit, en effet, 2 raisons, dans cette compétition, l'attractivité de notre territoire par rapport à la métropole et par rapport aux frémissements et aux bons résultats que vous avez tous vus dans la presse, Bergerac, classée 7^{ème} au niveau national sur les villes moyennes en termes d'acquisitions, c'est quelque chose d'assez réjouissant. Mais les gens que nous allons accueillir, il faut qu'ils puissent trouver un dentiste, il faut qu'ils puissent se déplacer, il faut qu'ils puissent exercer une activité sportive digne, il faut qu'ils puissent trouver des services sur notre territoire. Sans investissements, nous ne pourrions pas tenir cet engagement. Donc l'idée, c'est de confirmer, concrétiser cette réalité, qui est une excellente nouvelle pour Bergerac et pour son territoire, et je pense que nous faisons le bon choix. Nous maintenons la fiscalité, c'est un choix difficile, parce qu'on aurait pu espérer pouvoir faire une diminution supplémentaire de la pression fiscale, ce ne serait pas responsable, parce que la collectivité serait en difficulté. Et, malgré nos efforts réalisés sur 2020, parce que tenir une épargne nette positive à 3 millions d'euros, malgré un plan de relance à 1,3 million, et des pertes de recettes, je peux vous dire que les services se sont serrés la ceinture. Le fonctionnement a été millimétré, et que tout le monde dans la collectivité a participé à ce résultat. Et je crois qu'on peut tous s'en féliciter.

Sur l'aéroport, Monsieur Frel, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, ce n'est pas nouveau, c'est normal. A la suite de la pandémie, quand l'aéroport a réouvert, son activité a repris. Elle a repris son activité, preuve en est que, et d'ailleurs c'est le constat que fait la Région, une majorité de l'exécutif de la Région, c'est que cet aéroport a un avenir devant lui, et nous sommes nombreux à le penser. C'est une porte d'entrée importante pour notre territoire et, de toute façon, ce syndicat mixte, il nous appelle une cotisation, nous devons

l'assumer comme nous le faisons sur le SMD3, puisque c'est une cotisation qui ne dépend pas de nous et nous devons l'assumer.

Sur le plan de relance, 5 millions d'euros d'investissements sur l'assainissement, avec 30 % de taux de subventions qui passent de 10 à 30 %, 20 % de plus, plus d'1 million d'euros de bénéfices de subventions sur ce plan de relance. Oui Monsieur Frel, on a des actions qui sont sur ce plan de relance, nous en avons d'ailleurs d'autres qui sont déposées, qui sont en cours, sur l'amélioration du bilan énergétique sur nos bâtiments, sur d'autres opérations aussi en cours, mais les dossiers sont à l'arbitrage, vous le savez, sur les programmes d'investissement, DETR, DSIL, FNADT, etc.

Sur un parking relais, on est tout à fait d'accord, c'est l'idée, c'est de faire un parking relais à Picquecailloux, c'est de faire un parking gratuit, un parking relais sur le pont Roux ou à proximité sur un endroit qu'on va définir. Gratuit aussi pour des navettes gratuites, pour essayer de faire en sorte que les habitants de notre territoire déposent la voiture à l'extérieur de la ville et viennent en toute tranquillité avec un rythme cadencé de 12 minutes, pouvoir profiter des services et d'une ville aérée, avec moins de voitures.

Sur la piscine, vous l'avez dit, ce sont des recettes qu'on a eues sur l'année 2020, donc on est sur une projection. Vous savez, les gens, même s'ils ont pu bénéficier de leurs abonnements, puisque ce sont essentiellement des abonnements, que quelques mois, c'est vraiment un outil qui leur plaît, c'est un manque qui est créé parce qu'ils aiment la piscine, ils en ont besoin, et du coup, ce sont des recettes. Alors, on décale, on repousse, on essaiera d'être le plus correct possible avec nos abonnés pour ne pas leur faire perdre le bénéfice de leurs abonnements, mais on est dans quelque chose de sincère, je peux vous l'assurer sur ces recettes. Sur l'eau potable, on est dans des logiques de fusion de syndicats, pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus, on attend les résultats, c'est jusqu'au 15 février, et donc, à l'issue de la position des différentes communes, majoritaires ou pas, on pourra vous en dire plus à ce moment-là, pour l'instant on est là-dessus.

Vous l'avez compris, à travers l'investissement, ce sont 2 objectifs. Le premier, il est très important, c'est soutenir l'économie locale, puisque c'est vraiment de l'activité qu'on propose à nos entreprises ; et puis c'est être dans le coup, dans cette logique d'attractivité du territoire, pour laquelle le Bergeracois et Bergerac est plutôt bien partie.

J'espère avoir à peu près répondu à vos questions. De toute façon, il s'agit d'un Débat d'Orientations Budgétaires, on va juste vous demander de prendre acte. On vous proposera, je prends la balle au bond, Monsieur Benfeddoul, et je la trouve positive de votre part et je la saisie, je vous proposerai une rencontre par groupe, pour qu'on puisse discuter très sérieusement des investissements, débattre et argumenter, donc on le fera, je peux vous le garantir. Ensuite, on fera une synthèse de ces discussions et on fera une proposition qui sera présentée en Bureau évidemment, voir le budget primitif qui sera présenté ici. J'apprécie particulièrement votre position et je la trouve assez constructive et je vous en remercie. Monsieur Dupuy.

M. Dupuy : Oui, merci Président. Je souhaiterais effectivement apporter mes avis et quelques rectifications. Concernant ce qui vous est proposé sur ce ROB et sur ce Débat d'Orientations Budgétaires, vous l'avez bien compris, on a quand même cette volonté de pouvoir rendre un territoire le plus attrayant possible et, je crois, effectivement, comme ça a été précisé, qu'il faut profiter de ce moment de relance économique pour pouvoir construire. On a ce devoir, nous, collectivités et EPCI, de participer aussi à la relance économique de notre territoire, de notre pays, et de favoriser et de maintenir les emplois des entreprises et des entreprises sur le territoire. Je crois que ça serait quand même mal placé de notre part de ne pas y contribuer. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, en tous les cas ce n'est pas ma vision, de pouvoir consulter et de faire un référendum, je crois qu'on est tous là, politiques, on a été élus, on représente une population, on a le devoir

aussi de prendre des décisions. Si on consulte systématiquement, je ne sais pas quelle place on aura à faire dans cette assemblée et je voudrais aussi préciser que personnellement, sur Prigonrieux en tous les cas, j'ai été élu avec une majorité confortable, en me positionnant sur la fiscalité de la commune, je n'ai pas menti aux Prigontins, je leur ai expliqué ce que c'était que le développement et le dynamisme d'une commune, ils le savent qu'il va y avoir une fiscalité qui va évoluer sur Prigonrieux. Jusqu'à ce mandat, en tous les cas, c'était un choix politique de ne pas la faire évoluer. Je pense qu'à un moment donné, si on veut redonner des pouvoirs et des possibilités de construction sur une commune, il faut pouvoir être dynamique, la CAB le propose là et on a besoin de le faire. Je ne pense pas que ce soit mentir aux gens que de leur dire qu'il faut construire, puisque c'est pour leur bien, c'est pour leur service, toute la population demande systématiquement de nouveaux services dans les collectivités, que ce soit communes ou EPCI, on se doit de les construire et on ne peut pas le faire sans moyens financiers.

Et je veux effectivement revenir sur un point, il n'y a pas d'augmentation de fiscalité, on rétablit un petit peu de fiscalité, on en redonne un petit peu, mais on n'augmente pas les taux, vous l'avez bien vu, les ménages ne seront pas pénalisés au-dessus de ce qu'ils avaient. Et on se doit aussi de garantir, je pense en tous les cas, l'avenir de notre collectivité, sans dynamisme on ne pourra pas au bout de ce mandat aller au-delà, on laissera une situation catastrophique de la CAB, ça n'est absolument pas notre responsabilité, on doit aussi penser à ce qu'il se passera après nous ou après 2026 en tous les cas, pour que la collectivité puisse continuer à se construire. Donc je suis totalement favorable à ce schéma financier qui est proposé et c'est ce qu'il me semble être le mieux pour la collectivité.

M. le Président : Merci Olivier. Monsieur Auroy-Peytou.

M. Auroy-Peytou : Oui, Monsieur le Président, ce que je voulais répondre aux personnes qui viennent d'intervenir sur le budget et sur cette fiscalité, leur dire simplement que, effectivement, c'est une proposition que je fais au Président et à l'ensemble des collègues élus ici, je pense que le Président vient de vous inviter à regarder les investissements. Il me semble que lorsque nous avons eu le cabinet d'études sur le pacte financier qui nous a été présenté en Bureau, puis après en Conférence des Maires, je pense que l'ensemble a bien compris quelles étaient les orientations qu'on devait mener. Il me semble, sans donner de leçon, ce n'est pas des leçons que je vais vous donner Monsieur Frel et Julie, ainsi que Monsieur Benfeddoul et Monsieur Dubois, je pense qu'il vous manque des éléments et je pense qu'il vous manque des éléments pour pouvoir mieux discuter sur ce pacte financier. Ma proposition serait qu'on puisse vous rencontrer, enfin que le Président vous rencontre avec certains des vice-présidents et surtout le vice-président en charge des finances, pour vous présenter ce pacte financier, pour bien vous l'expliquer dans toutes les lignes, comme nous on nous l'a expliqué. Ce n'est pas une augmentation de l'impôt, c'est simplement le rattrapage de la fiscalité qui va nous manquer demain pour l'investissement de notre territoire. C'est également aussi, et ce qui me touche moi, c'est surtout l'épargne nette qu'on peut avoir durant les 6 années à venir. Lorsqu'on nous a annoncé que si on restait dans l'état actuel, qu'on aurait moins 700 000 € en fin de ce mandat en épargne nette, ça fait peur. Je ne veux pas connaître les années qu'on a connues au début du mandat précédent où on ne pouvait pas investir parce qu'on avait une épargne nette difficile. Il y a eu une étude qui nous a été bien présentée par ce bureau d'études et je pense qu'il vous manque des éléments pour mieux comprendre, disons ce pacte financier que vous ont présenté le vice-président et le Président. Il me semble que ce serait bien que l'on puisse vous voir et s'entretenir, et vous expliquer ligne par ligne cette reprise fiscalité qu'il va nous manquer. Si on reste en l'état, qu'est-ce qu'on va faire pendant 6 ans ? Qu'est-ce qu'on va présenter aux Bergeracois ? Il ne faut pas avoir honte

de dire qu'on va peut-être augmenter. Si on explique aux Bergeracois qu'on va récupérer de la fiscalité pour pouvoir faire, non pas 80 millions d'investissement, mais 60 millions, dire qu'on aura une épargne nette sur les 6 ans autour de 2,2 millions, de 2,3 millions, c'est mieux que de dire de finir un mandat avec moins 700 000 €. Je pense que c'est cette vérité qu'il faut dire aux habitants de notre territoire. Moi, dans ma commune de Lamonzie-Saint-Martin, en 6 ans, j'ai augmenté les impôts de 2 %. J'ai tenu compte des nouveaux arrivés sur cette commune qui vont payer des impôts, et on joue sur ça. Mais, ils savent que demain, s'il faut augmenter les impôts, c'est-à-dire la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, ce sont les deux seuls leviers que nous avons dans nos communes, on saura l'expliquer. Parce que les gens, de plus en plus, nos concitoyens ils veulent des services. On veut bien tenir ces services, mais si on n'augmente pas, si on ne retrouve pas de la recette, comment voulez-vous qu'on garantisse ces services à la population ? C'est ça qu'il faut dire à la population et non dire qu'on augmente les impôts et qu'on va écraser encore le contribuable que nous sommes tous aussi, parce qu'on paye autant d'impôts que nos concitoyens dans ce territoire. Voilà ce que je voulais proposer Monsieur le Président, c'est qu'on puisse expliquer, qu'on fasse cette explication de texte comme vous nous l'avez fait en différentes réunions et vous accueillir et on serait content de mieux vous l'expliquer.

Un deuxième point, Monsieur Frel, vous disiez qu'il faudrait peut-être mettre le VT, le versement mobilité pardon, à 0,7. Mais notre collectivité, on ne peut pas dépasser 0,6, c'est soit 0,3 et on ne fait rien pendant 6 ans, c'est soit 0,6 et on fait ce que le Président vous a dit, c'est-à-dire la gratuité, un service pour les entreprises et une adaptation pour nos habitants de Bergerac, avoir un vrai service de transport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Thierry. Ecoutez, oui Monsieur Frel.

M. Frel : Monsieur le Président, je vous remercie des réponses que vous avez apportées, je remercie un autre collègue de la proposition qui est faite et qu'on ne manquera pas de saisir. Toutefois, je note que je n'ai pas la réponse à une question, enfin deux questions, à une question et à une proposition. La proposition sur la gratuité pour les médiathèques et, juste un truc très technique auquel vous pourriez répondre très rapidement, c'est quel est le montant actuel de la participation au SMAD et quelle est l'augmentation envisagée qui est évoquée dans le document que vous nous avez présenté ?

M. le Président : Sur la bibliothèque, médiathèque, pour l'instant nous n'avons pas pris de décision. On mesure mal, parce que 7 €, on est quand même sur des montants extrêmement symboliques, et il y a le pour et le contre. Le fait aussi de faire participer de manière symbolique les gens qui ne participeront même plus à l'impôt d'une manière quelconque, puisque ne finançant plus, n'ayant plus de taxe d'habitation, parce que la plupart sont locataires, et il y a aussi un rapport de responsabilité. Pour l'instant, il n'est pas clairement apparu dans nos esprits, mais on en discutera encore, que cette gratuité puisse améliorer l'accès à ce service. Pour le SMAD, aujourd'hui, on nous avait présenté une augmentation de la participation, sur 2020 je parle, déjà sur 2020, pressentie de 50 000 € qui n'a pas eu lieu, justement par rapport au rebond dont je parlais tout à l'heure qui a eu lieu pendant l'été. Donc aujourd'hui, moi je n'ai pas d'éléments particuliers sur l'appel à cotisation du SMAD. Donc il n'y a pas, à ce stade, ou alors vous êtes mieux informé que moi, de hausse pressentie de cotisation. Comme je l'ai dit, sur le SMAD, sur le SMPN et sur le SMD3, ce sont des syndicats qui ne lèvent pas de fiscalité, qui nous envoient un appel à cotisation et nous sommes obligés de le répercuter sur les habitants. Donc à ce stade, moi je n'ai pas d'information, alors ça a été dit sur le SMD3, ça se discutera je crois demain. Sur le reste, vous l'avez vu dans la PPI, sur le SMPN, on a vu que la trajectoire qui permettra de financer la deuxième phase, je crois que le numérique est quelque chose d'assez essentiel pour notre territoire, pour qu'on ne réfléchisse pas à cette augmentation de contribution, puisqu'on sait que c'est essentiel pour nos habitants

d'avoir la fibre à leur domicile, je crois à la fin de 2025 au plus tard, donc c'est un peu comme ça que c'est présenté, sur ces deux syndicats, je n'ai pas d'informations supplémentaires sur les augmentations éventuelles.

M. Frel : Alors vous n'avez pas d'informations, il faudrait donc faire rectifier la deuxième ligne de la page 22 du rapport, qui stipule « hausse de la contribution au SMAD et au SMD3 ». Donc s'il n'y a pas de hausse envisagée, ce n'est pas la peine de l'évoquer et ça évite ce débat actuel.

M. le Président : C'est une faute de français, puisqu'en fait on sait qu'il y a une hausse du SMD3, on ne sait pas où la traduire encore mais c'est dans la formulation, on n'a pas de hausse au...

M. Frel : Et puis après le SMAD, ce n'est pas non plus un organisme qui nous vient de la planète Mars ou ailleurs.

M. le Président : Je ne dis pas ça.

M. Frel : On a bien des représentants au sein du SMAD qui ont leur mot à dire lorsqu'il y aura des appels à contribution et c'est peut-être là qu'il faut être super vigilant. Parce que je rappelle qu'il y a très très peu de temps, le Conseil Régional est rentré à hauteur de 25 %, c'est-à-dire que ça amène une contribution, un surcroît de ressources qui est important, et on a l'impression d'avoir une course du toujours plus, alors qu'à l'heure actuelle, en raison du Brexit et du Covid, on a toujours moins de passagers.

M. le Président : Oui, mais on a une structure à faire tourner et pour l'instant c'est comme ça, on verra au niveau du SMAD, l'appel à cotisation. Ecoutez, je vous propose de prendre acte que ce Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu, qu'il a été nourri. Pas de contestations ? Personne n'est contre ? S'abstient ? Merci de prendre acte.

Je vous propose de prendre la suite de l'ordre du jour et c'est Monsieur Jeante qui présente le dossier suivant.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la communauté d'agglomération pour son projet de budget primitif 2021 sont présentés dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2021.

PROPOSITION :

A l'issue des débats, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2021, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;
- autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Demande d'avance sur subvention - Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne

D 2021 – 002

Demande d'avance sur subvention aux clubs sportifs

D 2021 – 003

RAPPORTEUR : Jean-François JEANTE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Jeante : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Président. Par courrier, en date du 8 décembre 2020, l'Office du Tourisme Bergerac Sud Dordogne sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'octroi d'une avance sur subvention. Cette demande porte sur 80 000 €, au titre de l'exercice 2021. Les subventions pour 2021 ne seront soumises au vote du Conseil qu'au moment du vote du budget primitif.

De plus, afin d'aider les classes sportives, avant la fin de la saison sportive 2020-2021, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes : Bergerac Périgord Football Club 5 000 € ; Bergerac Périgord Pourpre Handball 5 000 ; Entente sportive Gardonnaise Basket 5 000 ; Sport Nautique Bergeracois 5 000 ; et l'Union Sportive Rugby Vallée de la Dordogne 5 000.

Nous sommes invités à approuver l'attribution de ces subventions 2021 par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

M. le Président : Merci Jean-François. Je vous rappelle que les personnes qui sont concernées par les associations en question ne prennent pas part au vote, je pense que les membres se reconnaîtront.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Point suivant, il s'agit d'un sujet sur le personnel, c'est Pascal Delteil qui rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Demande d'avance sur subvention - Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne

Par courrier en date du 8 décembre 2020, l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour l'octroi d'une avance sur subvention. Cette demande porte sur 80 000 € au titre de l'exercice 2021. Les subventions pour 2021 ne seront soumises au vote du Conseil qu'au moment du vote du budget primitif.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution de ces subventions 2021 par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

DECISION :

Adopté par 64 voix pour et 8 non-participations

Ne prennent pas part au vote :

OFFICE DE TOURISME :

Roland FRAY (Vice-président) - Laurence ROUAN, Frédéric DELMARES, Jean-Jacques CHAPELLET, Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Michel DREUIL, Daniel RABAT, Pascal PREVOT (membres).

Demande d'avance sur subvention aux clubs sportifs

Afin d'aider les clubs sportifs avant la fin de la saison sportive 2020-2021, il est proposé d'attribuer les subventions 2021 aux associations suivantes :

Bergerac Périgord Football Club	5 000 €
Bergerac Périgord Pourpre Handball	5 000 €
Entente Sportive Gardonnaise Basket	5 000 €
Sport Nautique Bergerac	5 000 €
Union Sportive Bergeracoise Rugby Vallée de la Dordogne	5 000 €

Les subventions pour 2021 ne seront soumises au vote du Conseil qu'au moment du vote du budget primitif.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution de ces subventions 2021 par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 71 voix pour et 1 non-participation

Ne prend pas part au vote :

Bergerac Périgord Football Club : Paul FAUVEL

D 2021 – 004

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il s'agit de remettre à jour une délibération que nous avons prise le 21 septembre 2020, où le Conseil Communautaire a approuvé l'application des RIFSEEP au nouveau cadre emploi que vous avez au-dessus, suite au décret 2020-182 du 27 février 2020.

Par courrier en date du 26 novembre 2020, Madame la Sous-Préfète de Bergerac a indiqué que cette délibération nécessitait au préalable la consultation du Comité Technique, ce qui a été donc fait le 17 décembre 2020. Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'application du RIFSEEP à ces nouveaux cadres emplois.

En conséquence, je vous demande de reprendre la même délibération et vous êtes invités à compléter, à compter du 1^{er} février 2021, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel conformément aux dispositions citées ci-dessus.

M. le Président : Merci Pascal. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Point suivant, il s'agit de la Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Bergerac, avec une désignation des représentants, c'est Monsieur Visentini qui rapporte le dossier. A toi René !

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un certain nombre de cadres d'emplois.

Par délibération en date du 26 juin 2019, le Conseil Communautaire a transposé le RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2019.

A la suite du décret n° 2020-182 du 27 février 2020, le déploiement du RIFSEEP est désormais possible pour les cadres d'emplois non encore éligibles :

- Ingénieurs territoriaux,
- Techniciens territoriaux,
- Directeurs d'établissements d'enseignement artistique,
- Educateurs de jeunes enfants,
- Puéricultrices cadre de santé,
- Puéricultrices,
- Infirmiers en soins généraux,
- Auxiliaires de puériculture,
- Conseillers des activités physiques et sportives.

Par délibération n° 2020-148 du 21 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé l'application du RIFSEEP à ces nouveaux cadres d'emplois.

Par courrier en date du 26 novembre 2020, la Sous-Préfète de Bergerac a indiqué que cette délibération nécessitait au préalable la consultation du Comité Technique.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, le Comité Technique a émis un avis favorable à l'application du RIFSEEP à ces nouveaux cadres d'emplois

Les montants plafonds annuels règlementaires de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les classifications de catégorie A, B et C sont joints en annexe.

Seuls deux cadres d'emplois ne peuvent encore prétendre à ce jour au RIFSEEP : Professeurs d'enseignement artistique et Assistants d'enseignement artistique.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-148 du 21 septembre 2020.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à compléter, à compter du 1^{er} février 2021, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conformément aux dispositions citées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Bergerac - Désignation

D 2021 – 005

RAPPORTEUR : René VISENTINI

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Visentini : Oui, je veux bien, je vais quand même le présenter, mais il semblerait que ma position ne va pas changer, étant donné que je dois me retirer de cette composition.
Par délibération du 4 juillet 2019, la ville de Bergerac a décidé de créer une Société d'Economie Mixte dénommée Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Bergerac, qui a pour objet d'exploiter le pôle communal d'abattage de Bergerac. La SEMAB est administrée par une assemblée générale et un conseil d'administration de 19 membres, dont 4 représentants de la CAB.

Par délibération le 23 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération a désigné 4 représentants pour y siéger : Jean-Jacques Chapellet, Jean-François Jeante, moi-même, et Sébastien Bourdin.

Compte tenu de la délégation de Pascal Liabaste, à l'excellence alimentaire et à l'agriculture, il est proposé qu'il est remplacé même en tant que représentant de la CAB au sein de notre SEM AB.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette désignation. Vous savez très bien que, à un moment donné, quand vous faites partie d'un conseil

d'administration, vous avez une limite d'âge, donc je pense que je ne suis plus conforme à participer dans cette commission. Merci. Donc je repasse la parole.

M. le Président : Merci Monsieur Visentini. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Point suivant, il s'agit de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération en date du 4 juillet 2019, la Ville de Bergerac a décidé de créer une société d'économie mixte dénommée « Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Bergerac » (SEMAB), dont l'objet est d'exploiter le pôle communal d'abattage de Bergerac. La SEMAB est administrée par une assemblée générale et un conseil d'administration de 19 membres dont 4 représentants de la CAB.

Par délibération du 23 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération a donc désigné 4 représentants pour y siéger : Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-François JEANTE, René VISENTINI et Sébastien BOURDIN.

Compte tenu de la délégation de Pascal LIABASTE à l'excellence environnementale et à l'agriculture, il est proposé qu'il remplace René VISENTINI en tant que représentant de la CAB au sein de la SEMAB.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée cette désignation.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette désignation. Il est fait appel à candidature.

Candidature proposée : Pascal LIABASTE

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur Pascal LIABASTE est désigné représentant titulaire de la CAB au sein de la SEMAB.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

D 2021 – 006

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Comme vous le savez, les compétences optionnelles disparaissent, donc il s'agit d'ajuster les différents contingents de compétences, dont je vous passe la lecture. Vous dire simplement que la défense contre l'incendie ne peut plus être exercée par la CAB, si tant est qu'elle l'ait été, puisqu'elle est liée aux pouvoirs de police du Maire et donc

elle ne peut pas être dissociée de ce pouvoir de police. Donc il est impossible de l'exercer. Il s'agit d'ajouter, au sein des compétences facultatives, la création et la gestion d'un centre événementiel, comme nous l'avons fait dans nos communes. Il s'agit de mettre à jour le Conseil Communautaire, le Bureau, et ces statuts modifiés seront soumis à l'approbation comme il se doit des différents Conseils Municipaux, et qui auront 3 mois pour se prononcer.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Frel.

M. Frel : Oui Monsieur le Président, simplement pour vous signaler que nous voterons contre cette délibération, puisqu'il figure une nouvelle compétence facultative, la création et la gestion d'un centre événementiel. Et le débat que nous avons eu tout à l'heure montre que pour cet équipement, qui ne nous semble toujours pas opportun, nous n'avons en plus pas les moyens de le financer, si ce n'est en faisant payer ça par l'augmentation de la taxe d'habitation.

M. le Président : Monsieur Frel, il n'y a pas d'augmentation, il n'y a pas d'augmentation. Que vous soyez contre, d'accord...

M. Frel : Plus 2 %, Monsieur Delmarès.

M. le Président : Il n'y a pas d'augmentation du foncier bâti, c'est un transfert. Bon, en attendant, je trouve cohérente votre position et je l'entends. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Point suivant, toujours dans les statuts, la définition de l'intérêt communautaire.

DELIBERATION ET VOTE

Il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour tenir compte des modifications intervenues ou à intervenir :

Compétences :

- Mettre à jour les compétences obligatoires pour tenir compte des modifications des textes pour le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire et rajouter les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales.
- Supprimer l'appellation « compétences optionnelles » et rassembler toutes les autres compétences dans la rubrique « compétences facultatives ».
- Supprimer au sein des compétences facultatives la compétence « défense extérieure contre l'incendie – DECI » puisqu'il n'est pas possible pour la CAB de prendre à sa charge uniquement les contrôles des points d'eau incendie car cela relève du pouvoir de police du Maire.
- Ajouter au sein des compétences facultatives la « création et la gestion d'un centre événementiel ».

Conseil Communautaire :

- Mettre à jour la composition du conseil communautaire issu des dernières élections municipales.

Bureau :

- Mettre à jour la composition du Bureau communautaire issu des dernières élections municipales.

Ces statuts modifiés seront soumis à l'approbation des conseils municipaux qui auront 3 mois pour se prononcer dans les conditions de majorité de création de la communauté d'agglomération.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Définition de l'intérêt communautaire
--

D 2021 – 007

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Il s'agit de mettre à jour la délibération du 13 novembre, qui définit cet intérêt communautaire avec les différentes dispositions dont je vous passe la lecture. Vous avez la liste ensuite de l'intérêt communautaire tel qu'il est défini sur l'équilibre social de l'habitat ; la création, l'aménagement et l'entretien de l'espace de la voirie ; construction, aménagement, entretien de la gestion des équipements culturels et sportifs, des équipements sportifs listés, l'action sociale avec la liste des structures, les équipements construits par la Communauté d'Agglomération seront d'intérêt communautaire. Les dispositifs contractuels mis en place avec la CAF, que je remercie encore de son soutien, puisqu'ils ont été extrêmement précieux à nos côtés pendant cette année 2020, et l'exercice de la compétence périscolaire dans les centres de loisirs le mercredi.

Donc, vous êtes invités à adopter l'intérêt communautaire tel qu'il est défini ci-dessus et décider qu'il prendra effet au 1^{er} février, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Frel.

M. Frel : Juste une question très rapide. Un certain nombre de grands équipements sportifs ne figurent pas, je ne sais pas, je pense notamment au stade de foot, de rugby, on sait pourtant qu'ils ont un intérêt communautaire et que les équipes qui y jouent dépassent le cadre de la seule ville de Bergerac. Et du coup, c'est une question qui s'adresse aussi à votre premier vice-président, pourquoi ne figurent pas ces grands équipements sportifs dans cet intérêt communautaire ?

M. Prioleaud : Monsieur Frel, apparaissent ici simplement les équipements qui sont d'autorité de la Communauté d'Agglomération, il n'y a pas encore eu de transfert, si soit-il un jour il y en ait un, de transfert d'équipements sportifs de la ville de Bergerac ou d'autres communes de l'Agglomération vers la CAB. C'est un travail effectivement qui pourrait très

bien être mené, un travail de réflexion sur l'ensemble des équipements sportifs de l'Agglomération, définir quels sont ceux qui pourraient rester aux communes, quels sont ceux qui pourraient aller vers la Communauté d'Agglomération. Il y a deux choses, une partie ce sont plutôt les équipements sportifs eux-mêmes, les bâtiments, les infrastructures ; et puis l'autre partie, l'accompagnement des clubs au quotidien, en fonctionnement ou en subventions qui sont versées au niveau des clubs. On l'a vu tout à l'heure, une avance de subvention de la CAB qui finance quelques-uns des clubs de notre Agglomération et puis également les communes qui financent les propres acteurs associatifs. Sur les équipements sportifs, effectivement, aujourd'hui ici vous n'avez que ceux qui sont gérés par la CAB, de part le transfert de compétences précédent, comme ça avait été le cas de la piscine il y a quelques années, du château du Roc, enfin du gymnase du Roc également il y a quelques années. Quid de la suite, à voir, à réfléchir. Peut-être que dans la future commission sport, qui sera réunie lors des différentes commissions communautaires, ce sera peut-être l'occasion pour vous, membres de cette commission, d'avoir une réflexion à mener, de faire des propositions à l'ensemble des élus ici-présents, et de voir comment on peut avancer à l'avenir sur l'ensemble des équipements sportifs. Alors, je sais que la CAB va contribuer au sport sur l'ensemble de notre territoire, le premier c'est à travers la piste d'athlétisme, puisque vous l'avez vu tout à l'heure, dans le cadre du vote de ces Rapports d'Orientations Budgétaires. On a également l'ensemble des équipements dans le cas du rugby, dans la Coupe du Monde 2023 de rugby où la CAB prend également sa part au niveau des investissements, et on verra après. Je sais que Paul Fauvel, à travers également le club de foot, a un projet de pôle féminin sur l'espace Aragon, ça pourrait être aussi l'occasion d'avoir un nouveau site dédié aux femmes sur la pratique du sport sur notre territoire, avec également sur Aragon la partie handball qui est sur place. Donc toute cette question dédiée au sport, ce sont des infrastructures sportives et des compétences du sport, peut-être qu'elles seront à revoir tous ensemble dans le cadre des futures compétences à transférer vers notre Agglomération.

M. le Président : Concernant ce sujet, je suis tout à fait à l'aise pour vous répondre. En tant que Maire de Creysse d'abord, puisqu'on a à assumer 2 très importants clubs, que ce soit la gym avec 170 licenciés, qui est le deuxième club départemental, que la commune de Creysse abrite avec seulement 6 Creyssois, donc on participe aussi à cet effort de gestion de charges de centralité. Et vous rappeler que, quand on transfère une compétence, quelle qu'elle soit, on doit aussi transférer les moyens, parce que l'idée c'est de pouvoir l'exercer correctement, que l'ensemble du territoire y participe, mais ça veut dire aussi que la collectivité, quand elle transfère ses équipements, il y a un bilan qui est fait sur l'état des lieux des infrastructures existantes, le passif et la capacité qu'on doit donner à la collectivité d'accueil à rénover ses équipements. C'est-à-dire que si on considère qu'un équipement est obsolète, un bilan est fait dans le cadre de la CLECT et cette CLECT évalue, par constat mutuel, les efforts de rénovation qui sont à faire pour que cet équipement soit transféré de manière correcte à la collectivité d'accueil. Donc, je vous invite à la prudence parce que, on fera cette étude comme le dit le Maire de Bergerac, on le confiera à Monsieur Chaigneau cette mission, je ne suis pas sûr que le bilan soit si heureux que ça. Parce que nous avons des dizaines et des dizaines d'associations sportives sur notre territoire, il y a le basket à Gardonne, il y a du basket aussi je crois à Monestier, enfin il y a beaucoup d'activités sportives, et donc, si nous devons exercer cette compétence, vous imaginez les ressources humaines qu'il faut en termes de fonctionnement, d'entretien et de gestion de ces équipements, et je ne parle que de ça, puisque j'ai voté précédemment le bilan de l'état des lieux de ces structures sportives. Donc, si vous voulez, on va le faire calculer parce que c'est un sujet qui revient et moi je n'y vois pas d'inconvénient particulier, donc faisons calculer ça par Monsieur Chaigneau du cabinet RCF, et on fera le bilan après de

ce que ça coûte pour les communes de transférer leurs différents équipements. Je ne m'avance pas, mais moi, je suis tout à fait d'accord pour qu'on le fasse calculer et on verra à ce moment-là si tout le monde est d'accord pour le faire ou pas le faire. Voilà la réponse que je peux vous apporter sur ce sujet.

Sinon sur l'intérêt communautaire, y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va parler de l'avenant à la convention du programme Opération d'Amélioration de l'Habitat et c'est Fatiha Bancal qui rapporte ce dossier. Merci Fatiha.

DELIBERATION ET VOTE

Il s'agit uniquement de mettre à jour la délibération du 13 novembre 2017 qui définit l'intérêt communautaire en tenant compte des modifications intervenues notamment dans la construction et la gestion des équipements communautaires :

- suppression de la bibliothèque de Monfaucon ;
- remplacement de la piscine de Piquecailloux par l'Aqualud ;
- modifications diverses dans les crèches et construction de la micro-crèche de Razac de Saussignac ;
- remplacement de l'accueil de loisirs de Saint Sauveur par celui de Cours de Pile.

L'intérêt communautaire est donc défini ainsi :

- **Equilibre social de l'habitat :**
 - favoriser la construction de logements locatifs sociaux par l'attribution d'un fonds de concours ou d'une subvention au maître d'ouvrage : organismes HLM, SEM, Communes ;
 - constituer des réserves foncières permettant la réalisation d'opérations de construction de logements sociaux ;
 - favoriser la construction de logements dans les communes rurales afin de contribuer au maintien et à la croissance de la population ;
 - initier ou participer à des opérations type OPAH, PIG, favorisant la réhabilitation du parc immobilier bâti.
- **Création ou aménagement et entretien de voirie, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement :**
 - les voiries communales inscrites dans la liste jointe en annexe à la délibération.
 - les parcs de stationnement de plus de 3 500 places.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs**
 - Equipements culturels :
 - le Centre Culturel Michel Manet
 - l'auditorium François Mitterrand
 - l'école de musique
 - la médiathèque Bellegarde
 - le Rocksane
 - la ludothèque

- la médiathèque de Lamonzie St Martin
- la bibliothèque de St Laurent des Vignes
- la bibliothèque de Bouniagues
- la médiathèque de Prigonrieux
- la médiathèque de Cours de Pile
- la bibliothèque de St Pierre d'Eyraud
- la bibliothèque de St Germain et Mons
- la bibliothèque de Sigoulès et Flaageac
- la bibliothèque de Creysse
- la bibliothèque de Mouleydier
- la bibliothèque de La Force
- la bibliothèque de Ginestet

La Communauté d'Agglomération met en place les politiques nécessaires au fonctionnement de ces structures notamment la lecture publique, la programmation de spectacles.

Equipements sportifs :

- l'Aqualud
- le complexe sportif du Roc

Les équipements construits par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise seront d'intérêt communautaire.

- Action sociale : accueil des enfants et jeunes âgés de 0 à 18 ans.
 - la crèche les Cabrioles à Bergerac
 - les crèches Mini Pous et Tom Pous à Bergerac
 - la crèche Bellegarde à Bergerac
 - la crèche l'Eau Vive à Saint Sauveur
 - la micro crèche les Pitchouns à La Force
 - la micro crèche les Moussaillons à Prigonrieux
 - la micro crèche la P'tite Ourse à Razac de Saussignac
 - la crèche les Raisins Neufs à Sigoulès et Flaageac
 - le Relais d'Assistantes Maternelles à Bergerac
 - le Lieu d'Accueil Ponctuel et Solidaire à Bergerac
 - l'accueil de loisirs de Toutifaut à Bergerac
 - l'accueil de loisirs de Prigonrieux
 - l'accueil de loisirs de la Force
 - l'accueil de loisirs de Cours de pile
 - l'accueil de loisirs de Sigoulès et Flaageac
 - le Bureau Information Jeunesse et l'espace jeunes à Bergerac
 - l'opération vacances pour tous les jeunes à Bergerac

Les équipements construits par la Communauté d'Agglomération seront d'intérêt communautaire.

Les dispositifs contractuels mis en place avec la Caisse d'Allocations Familiales en lien avec les structures communautaires ainsi que la coordination des actions.

L'exercice de la compétence périscolaire dans les centres de loisirs le mercredi.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter l'intérêt communautaire tel qu'il est défini ci-dessus et décider qu'il prendra effet à compter du 1^{er} février 2021.

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Avenant à la convention de programme – Opération d'Amélioration de l'Habitat

D 2021 – 008

RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Bancal : Merci Monsieur le Président. Cette délibération, que je vous présente ce soir, concerne l'avenant à la convention de la programmation de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbaine, dite OPAH-RU, sur la période 2019-2023, approuvée par délibération n° 2018-276 en date du 17 décembre 2018, par le Conseil Communautaire qui précisait initialement les engagements financiers inhérents à la CAB et autorisant le Président à signer tous les documents s'y rapportant. Cette convention entre l'ANAH, le Conseil Départemental de la Dordogne et la ville de Bergerac, formaliser les modes d'intervention de cette opération en poursuivant l'objectif d'atteindre le mieux-vivre des propriétaires occupants et de redynamiser l'immobilier en centre-ville pour les propriétaires bailleurs. C'est aussi un outil de redynamisation en lien avec les objectifs du programme Cœur de Ville.

La volonté d'Action Logement de s'inscrire en soutien aux communes s'est traduite par la convention immobilière approuvée par délibération n° 2020-228 lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020, comprenant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, dit ORT, les îlots dégradés, et les éléments d'étude ayant conduit à la définition des éléments précités.

Le projet d'avenant qui vous est ce soir soumis a pour but d'apporter un éclairage supplémentaire sur les enjeux ; définir le mode d'intervention d'Action Logement ; permettre aux autres soutiens de cette politique d'être cosignataire ; préciser un certain nombre d'articles notamment en termes de périmètre d'application ; apporter des modifications sur le périmètre et le montant des primes façades versées par la ville de Bergerac ; et pour finir, la définition de la conduite de cette opération.

La proposition qui est faite ce soir aux membres du Conseil Communautaire, est d'approuver les termes de cet avenant à la convention d'Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain 2019-2023 ; et d'autoriser le Président à signer cette avenant à la convention d'OPAH-RU, ainsi que tous les documents s'y rapportant. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Fatiha. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va passer à la convention de partenariat avec la mairie de Cours-de-Pile et c'est Serge Pradier qui nous rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2018-276 du 17 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé :

- les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2019-2023,
- les engagements financiers inhérents pour la CAB,

et a autorisé le Président à signer la convention entre l'ANAH, le Conseil Départemental de la Dordogne et la Ville de Bergerac formalisant cette opération et le mode d'intervention des différentes parties prenantes.

Cette OPAH-RU a pour ambition de concourir au « mieux vivre » des propriétaires occupants et de redynamiser l'immobilier en centre-ville (par l'appui aux propriétaires bailleurs).

Ce deuxième point fait partie des objectifs poursuivis par le programme Action Cœur de Ville.

Action Logement a une volonté forte de s'inscrire en soutien aux communes retenues dans le cadre de ce programme. A ce titre, une convention immobilière a fait l'objet d'une délibération, n°2020-228, lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020 comprenant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et les îlots dégradés identifiés dans le cadre de l'étude préalable à la définition du périmètre de l'OPAH-RU.

Afin de définir clairement cette implication, il est proposé d'en inscrire les termes par le biais d'un avenant à la Convention de l'OPAH-RU. Ledit avenant sera signé par les cofinanceurs initiaux mais également Action Logement Services et les partenaires s'inscrivant en complément de financements (PROCIVIS Nouvelle Aquitaine et La Fondation Abbé Pierre-Agence Régionale).

En outre, ce document :

- apporte un éclairage supplémentaire sur les enjeux,
- précise un certain nombre d'articles afin qu'ils ne soient plus sujet à interprétation (notamment en terme de périmètre d'application),
- apporte des modifications sur le montant des primes, relatives au ravalement de façades, versées par la ville de Bergerac,
- inclut les cartes de l'ORT et du périmètre sur lequel s'appliquent les primes façades,
- définit la conduite de l'opération.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver les termes de cet avenant à la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain 2019-2023 (OPAH-RU),
- autoriser le Président à signer cet avenant à la convention d'OPAH-RU ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Convention de partenariat avec la mairie de Cours-de-Pile

D 2021 – 009

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Comme vous le savez, l'accueil de loisirs de Cours-de-Pile a ouvert jeudi dernier. La CAB sollicite la Mairie de Cours-de-Pile pour la confection et la fourniture de repas les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs, la municipalité de Cours-de-Pile mettra à disposition un terrain jouxtant l'accueil de loisirs pour l'installation permanente de jeux extérieurs cofinancés par la Mairie de Cours-de-Pile et par la CAB pour moitié des frais d'acquisition et d'installation. La Plaine des Sports communale, ainsi que la salle des fêtes de la commune de Cours-de-Pile, pourront être sollicitées ponctuellement sur demande écrite.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de ce partenariat. Cette convention est conclue pour une durée d'un an et sera reconduite de façon tacite.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à examiner ces éléments, en vue de l'adoption de la présente convention.

M. le Président : Merci Serge. Y a-t-il des interventions ? Bon, c'est un dossier qui prend tout son sens avec la synergie créée entre la commune de Cours-de-Pile et la réalisation de la CAB, avec des projets communs, des espaces partagés, donc c'est vrai, tout ça au bénéfice de nos enfants et c'est une excellente chose.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Point suivant, il s'agit d'acquisitions foncières, poste de relevage et servitude de passage des eaux usées à Saint-Pierre d'Eyraud, c'est Jean-Louis Dessalles qui rapporte le dossier.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de l'implantation d'un nouvel Accueil de Loisirs sur la commune de Cours de Pile, la Mairie est sollicitée par la CAB pour la confection et la fourniture des repas (enfants et adultes) les mercredis et vacances scolaires.

Par ailleurs, la municipalité mettra à disposition les cours des écoles maternelle et primaire équipées de jeux extérieurs. La structure de jeux de l'espace maternel est cofinancée par la Mairie de Cours de Pile et par la CAB, pour moitié des frais d'acquisition et d'installation. La plaine des sports communale ainsi que la salle des fêtes peuvent être sollicitées ponctuellement, sur demande écrite.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de ce partenariat.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et sera reconduite de façon tacite.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- examiner ces modifications en vue de l'adoption du nouveau règlement.
- conclure une convention avec la Mairie de Cours de Pile

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Acquisitions foncières – Poste de relevage et servitude de passage des eaux usées à Saint-Pierre d'Eyraud
--

D 2021 – 010

RAPPORTEUR : Jean-Louis DESSALLES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dessalles : Oui, merci Président. L'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Saint-Pierre d'Eyraud nécessite des acquisitions foncières. Le prix d'achat avait déjà été fixé auparavant par la Mairie de Saint-Pierre d'Eyraud à 25 € le m², lorsqu'elle en avait encore la compétence. Il s'agit de 3 parcelles pour une surface totale de 141 m², ainsi que d'une servitude de passage sur une longueur de 100 m et largeur de 3 m.

En conséquence, il vous est proposé d'acquérir ces 3 parcelles pour un montant total de 3 525 €, le détail figure sur le document qui vous a été proposé ; et donc d'inscrire au service de la publicité également, la servitude de passage des eaux usées sur la parcelle ZN99.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à décider de ces acquisitions dans les conditions précédemment évoquées et d'inscrire la servitude de passage au service de la publicité foncière. Merci Président.

M. le Président : Merci Jean-Louis. Y a-t-il des interventions ? Monsieur le Maire, Monsieur Faure.

M. Faure : En ce qui concerne les acquisitions, bon je voterai pour les acquisitions de Madame Couquiaud et de Monsieur Borderie, mais je m'abstiendrai pour l'acquisition de Monsieur Faure, puisque c'est une parcelle qui appartient à ma mère et à moi-même.

M. le Président : Jean-Pierre, en tant que Maire, tu ne peux pas participer au vote, ça te protège de cette décision. Y a-t-il d'autres interventions ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé, je vais passer la parole à notre collègue Thierry, ah Monsieur Frel, oui.

DELIBERATION ET VOTE

L'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint Pierre d'Eyraud nécessite des acquisitions foncières permettant d'installer trois postes de relevage ainsi que l'inscription d'une servitude de passage d'écoulement des eaux usées au service de la publicité foncière.

La compétence Assainissement Collectif a été transférée au 1er janvier 2020 conformément à la loi NOTRe. Il revient donc à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de réaliser les acquisitions foncières ainsi que l'inscription de la servitude de passage.

Le prix d'achat avait été fixé par la mairie de Saint Pierre d'Eyraud à 25€/m², lorsqu'elle était encore compétente en matière d'assainissement collectif. La servitude de passage est jointe à la présente délibération.

Les acquisitions proposées portent sur les parcelles :

- ZS 298 ; surface = 37 m² → PR rue de la Résistance
- ZM 22p ; surface = 51 m² → PR route des Meuniers
- ZM 91p ; surface = 53 m² → PR route de Maduran

De même, la servitude de passage des eaux usées porte sur la parcelle :

- ZN 99 ; sur une longueur de 100 m et une largeur de 3 m

En conséquence, il est proposé d'acquérir à :

- Mme Couquiaud, la parcelle ZS 298 d'une surface de 37 m² à 925€,
- M. Borderie, la parcelle ZM 22p d'une surface de 51 m² à 1 275€,
- M. Faure, la parcelle ZM 91p d'une surface de 53 m² à 1 325€,

et d'inscrire au service de la publicité foncière la servitude de passage des eaux usées sur la parcelle de :

- M. Smitko, parcelle ZN 99

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider de ces acquisitions dans les conditions précédemment évoquées ;
- décider de l'inscription de la servitude de passage au service de la publicité foncière.

DECISION :

Adopté par 71 voix pour et 1 non-participation.

Jean-Pierre FAURE ne prend pas part au vote.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du Conseil Communautaire en application, de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Frel : Oui, Monsieur le Maire, vous présentez les décisions du Président présentées pour information, après ces délibérations, et j'avais 2 questions sur les deux premières décisions. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le projet de campus connecté, et qui va être concerné ? Et d'autre part, là aussi, quel est le modèle économique retenu, enfin le modèle sur l'hôtel d'entreprises ?

M. Prioleaud : Monsieur Frel, je vais répondre effectivement, d'abord sur le fond. Nous avons rencontré au début du mandat Monsieur Amen. Monsieur Amen est un promoteur immobilier de Bergerac qui est propriétaire d'un immeuble place Gambetta, qui est en piteux état, et du bâtiment PASO qui a été racheté place du Foirail. Lorsque j'ai rencontré Monsieur Amen, je lui ai fait part de mon souhait de voir émerger des projets au niveau de ces différents immeubles. Lui-même m'a dit qu'il n'avait pas de projets, je lui ai donc demandé de bien vouloir nous vendre ses immeubles pour que la Mairie puisse mener des projets, ce qu'il n'a pas souhaité faire. Et donc, ça me gêne beaucoup que Monsieur Amen puisse continuer à acquérir des biens immobiliers sur la ville de Bergerac, à partir du moment où il est déjà propriétaire de locaux vacants. Et donc, nous analysons, avec mon collègue Christian Bordenave, l'ensemble des ventes qui se passent dans notre ville et donc, nous avons vu que Monsieur Amen, par diverses sociétés, essayait d'acquérir ces deux plateaux idéalement placés en cœur de ville, puisqu'ils se situent au-dessus du Crédit Agricole, place du Marché couvert, au deuxième étage où il y avait l'ancienne école du CeF de John Bost et au 3^{ème} étage où il y avait l'ancienne école Epseco Monsieur Brettes. Nous nous sommes donc positionnés, avec la Communauté d'Agglomération, pour préempter ces deux biens immobiliers, d'abord parce qu'ils ont un intérêt, un intérêt pour notre collectivité, et également pour éviter que Monsieur Amen continue à acquérir des biens immobiliers sans en faire quel que projet que ce soit. Donc ça c'est le premier élément que je souhaitais donner.

Deuxième élément, le campus connecté, c'est un projet que nous avons dans la campagne électorale, qui est de permettre à toutes celles et ceux qui n'ont pas forcément les moyens de quitter Bergerac pour faire des études, de pouvoir les réaliser ici à Bergerac. Nous avons donc travaillé ce projet avec la Directrice Générale Adjointe, que je tiens vraiment à remercier au niveau de la ville de Bergerac, parce qu'elle a fait un travail très important aux côtés de ma première adjointe Laurence Rouan, puisque nous avons contacté diverses universités, nous avons travaillé sur l'appel à projets, les différents campus connectés, c'est-à-dire d'avoir un maillage territorial de l'ensemble des universités de notre territoire. Et donc, nous avons et nous répondons en ce moment même à l'appel à projets, j'ai signé cet après-midi la demande, puisque nous devrions passer en 3^{ème} vague, ce qu'ils appellent, de façon à pouvoir être labellisé à Bergerac campus connecté. C'est donc pour la première année, on espère l'avoir dès la rentrée de septembre 2021, ce sera des classes qui sont à l'Université de Bordeaux et qui seront suivies depuis Bergerac. Dans un premier temps, un travail est en train d'être mené avec la WAB, de façon à pouvoir intégrer leur bureau, le temps des travaux. Les travaux qui seront faits sur cet immeuble de la place du Marché couvert et d'avoir ce campus connecté.

Nous avons sur Bergerac de nombreuses familles qui ne peuvent pas forcément financer les études, que ce soit à Bordeaux ou dans d'autres grandes villes, on sait aujourd'hui les coûts, les prix importants en termes de loyer. Et puis nous avons souhaité ouvrir ce campus connecté à différents partenaires. Et donc nous avons convié à la Mairie de Bergerac l'ensemble des clubs sportifs de la ville pour travailler avec eux, puisqu'on sait qu'on a un certain nombre de jeunes également qui, au moment de leurs études, quittent les clubs sportifs bergeracois et donc, nous avons souhaité travailler avec eux pour conserver nos jeunes ici, sur notre territoire. La ville de Bergerac a différents services, qu'elle mettra à disposition de l'ensemble de ses jeunes du campus connecté, le centre municipal de santé qui permettra aux jeunes d'aller voir des médecins généralistes, notre service des sports qui réalisera également des cours de sport à l'ensemble des ces jeunes, et puis une personne ressource sera embauchée sur ce campus connecté, de façon à accompagner au quotidien l'ensemble de ces jeunes. Puisqu'il y aura une obligation, une obligation de passer au moins 20 heures dans ce lieu, tout ne se fera pas forcément à distance, mais dans ce lieu au moins 20 heures par semaine, de façon à être sûr qu'il y a un accompagnement régulier qui soit fait pour nos jeunes et puis, il y a une cotisation à verser au niveau de l'université de Bordeaux. Cette cotisation sera réglée par l'Etat et cette cotisation permettra aux jeunes d'avoir accès à l'ensemble des services d'université, que ce soit en termes de documentation, de bibliothèque, ou de tarif réduit également pour la restauration, puisque nous travaillerons avec notre cuisine centrale pour livrer les repas à l'ensemble de ces jeunes. C'est l'ensemble des services de la ville de Bergerac qui seront mobilisés pour la réussite de nos jeunes, la réussite au niveau des études de nos jeunes et c'est pourquoi, dans le cadre de cet appel à projets, nous solliciterons la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour qu'elle participe au fonctionnement, puisque c'est pour l'ensemble de nos jeunes du territoire. Comme nous avons accompagné le campus de Périgueux, il est normal que la CAB participe au campus de Bergerac, et donc nous vous solliciterons à ce moment-là. Donc un vrai projet très important qui sera mené par la ville de Bergerac sur ce deuxième étage.

Sur le troisième étage, nous sommes aujourd'hui en manque de locaux pour les entreprises, nous avons un fort développement de nos entreprises à Bergerac du fait de la liaison ferroviaire. Alors, on le voit nous très nettement, en tant que Président d'Urbalys Habitat, nous avons un hôtel d'entreprises rue Ragueneau, qui aujourd'hui n'a plus de locaux vacants, nous travaillons avec le syndic Barrière qui nous fait la gestion locative et qui est en recherche permanente de locaux pour les entreprises. Et donc, sur ce troisième étage, nous ferons un hôtel d'entreprises. J'ai déjà rencontré un porteur de projets qui souhaiterait, dans le cadre de cet hôtel d'entreprises, y faire un restaurant panoramique, ce qui pourrait être intéressant au troisième étage avec la vue sur Monbazillac et plein sud, donc une petite partie pourrait être aussi dédiée à la restauration, mais également à un hôtel d'entreprises dit classique avec des opérations, des activités tertiaires. Et ce projet-là, sur le troisième étage, devrait être mené par la SEM Urbalys Habitat, SEM dont la CAB est actionnaire et dont la ville de Bergerac est actionnaire majoritaire.

M. le Président : Oui, Julie.

Mme Tégorizo : Oui, sur cet immeuble, il me semble qu'il y avait déjà eu un projet qui avait été du coup abandonné parce que bourré d'amiante et que ça coûtait extrêmement trop cher de désamianter pour... Donc on en est où ? Est-ce qu'il y a eu un diagnostic ? Est-ce qu'on a déjà écrit, enfin on a un schéma financier de ça ou pas ?

M. Prioleaud : Alors, sur la mandature 2008-2014 sous Dominique Rousseau, il y avait déjà eu des projets qui avaient été envisagés sur le bâtiment et donc un architecte avait été nommé. Sur la mandature 2014-2020, en tant que Président d'Urbalys, nous avons souhaité acquérir les plateaux, nous étions donc rentrés en contact avec les propriétaires,

les propriétaires qui, à ce moment-là, en voulaient des prix très importants et qui, au fil du temps, ont diminué le prix de vente, puisqu'on voit qu'aujourd'hui on achète les plateaux à un prix tout à fait correct. Dans l'étude qui avait été menée, effectivement il y a de l'amiante, mais l'amiante, il est placé au niveau des façades, ce qui de toute façon, au niveau des façades, ça va être refait, puisque de pouvoir démonter ces façades va pouvoir créer des loggias, de créer des terrasses plein sud, donc plutôt intéressantes dans la future exploitation de ces bâtiments. Et puis sur les niveaux, il y a également eu de l'amiante en sol, certains ont déjà été enlevés puisqu'il y a des travaux qui avaient été déjà commencés. Les travaux plus importants que ceux de l'amiante, ce sont ceux de la pose de l'ascenseur, et je me rappelle sur le mandat précédent, où la copropriété avait déposé un permis pour mettre un ascenseur extérieur et, après discussion avec notre collègue Fabien Ruet en Conseil Municipal, il avait été décidé de ne pas donner suite à ce permis et d'occupation du domaine public et donc un travail avait été mené pour que l'ascenseur puisse être à l'intérieur. Et donc j'ai reçu le Crédit Agricole la semaine dernière, de façon à travailler avec eux sur le futur projet de ce bâtiment du marché couvert et donc, ils nous donnent l'autorisation à ce que l'ascenseur soit à l'intérieur et que, au niveau du rez de chaussée, où doit être positionné l'ascenseur, on puisse avoir un accès direct sur la partie la plus basse, ce qui permettra d'avoir un ascenseur intérieur et qui permettra d'alimenter l'ensemble des niveaux et d'être vraiment aux normes sur ce bâtiment qui nous permettra de pouvoir équiper, en plus de la sortie de secours et de l'escalier qui est plutôt sur l'arrière, d'avoir vraiment tout à disposition pour les personnes à mobilité réduite et qui sont équipés.

M. le Président : Merci.

M. Prioleaud : Mais c'est vrai que sur le mandat, Président, je vous donne juste une information, sur le mandat précédent quand on avait travaillé sur le projet, on avait un déficit sur l'opération, un déficit structurel, parce qu'il avait été envisagé sur le deuxième étage de faire des locaux d'entreprises et sur le troisième plutôt des logements. Mais compte tenu de la configuration du bâtiment, les logements qui étaient possibles de réaliser en haut, étaient au nombre de 7 logements. Donc, c'est vrai qu'avec 7 logements, on ne peut pas avoir la même rentabilité qu'avec un hôtel d'entreprises et des m² dédiés directement à cela. Et puis, dans le cadre du campus connecté, nous allons faire des demandes de subventions, la Région est prête à accompagner, le Département également, on ira chercher quelques fonds européens, on sollicitera certainement d'autres partenaires institutionnels, de façon à être sûr que ce déficit d'opérations, sur l'ensemble de l'immeuble, puisse être couvert par l'ensemble des subventions qu'on pourrait percevoir.

M. le Président : Merci. Je rappelle que la CAB rachète mais c'est Urbalys qui va reprendre le relais, donc c'est un vraiment un projet municipal.

Ecoutez, y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

On va passer la parole à notre collègue Thierry Auroy-Peytou pour présenter la motion. Allez Thierry.

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2020-092	Acquisition d'un immeuble par voie de préemption par le Président de la CAB à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur la commune de Bergerac.
L2020-093	Acquisition d'un immeuble par voie de préemption par le Président de la CAB à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur la commune de Bergerac.
L2020-094	Signature d'un contrat de location de 3 bureaux au 16, rue du Petit Sol à Bergerac.
L2020-095	Tarifs 2021
L2020-096	Signature d'un contrat de prêt (prêt vert) avec la Banque postale pour un montant de 1 014 640 euros.
L2020-097	Signature d'un contrat de prêt avec la Banque des Territoires pour un montant de 713 410 euros.
L2020-098	Création d'une sous-régie de recettes à l'ALSH de Prigonrieux pour la régie de recettes de l'ALSH « Toutifaut » à Bergerac.
L2020-099	Signature d'un contrat d'achat avec la société Celluloses pour la fourniture de couches pour les enfants des établissements d'accueil de jeunes enfants pour un montant de 20 000 € H.T.
L2020-100	Conclusion d'un marché avec la société Suez RV Sud Ouest pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la CAB pour un montant de 967 482 € H.T soit 1 064 230,20 € T.T.C.
L2020-101	Conclusion d'un marché avec la société INGETEC pour l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Caudeau et de ses affluents pour un montant de 129 490 € H.T soit 155 388 € T.T.C.
L2020-102	Avenant modificatif pour le changement d'adresse de la régie de recette de la ludothèque.
L2020-104	Demande de subvention auprès du fonds social européen au titre de sa politique emploi et inclusion en métropole 2014-2020 pour un montant de 32 829,66 €.
L2020-109	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 260 000 €, auprès de l'Europe-Leader pour un montant de 240 000 € pour les travaux de l'Espace Cyrano à Bergerac. Cette décision annule et remplace la décision L2020-070
L2020-110	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 7 070 €, auprès de l'Europe-Leader pour un montant de 11 338 € dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois « coordinatrice de projet de légumerie et maraichage bio sur la Cab (année3) ».
L2020-111	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 24 804 € dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois chargée de mission thématique « les droits culturels comme leviers de développement et marqueurs du territoire ».

L2020-112	Demande de subvention auprès de l'Europe-Leader pour un montant de 3 498,66 € pour le développement des circuits alimentaires de proximité par l'échange d'expériences (année 1).
L2020-113	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 3 148,80 € pour la réalisation d'un Plan Local de professionnalisation dans le cadre du dispositif Nouvelle Organisation touristique des Territoires.
L2020-114	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 15 000 € dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois – chef de projet territorial 2021.
L2020-115	Signature d'une convention de mise à disposition de la maison de gardien de l'Escat par la CAB à l'association Lié.
L2020-116	Remboursement des transferts de trésorerie du budget principal vers les budgets annexes.
L2020-117	Signature d'une convention de mise à disposition du château du Roc et de son annexe par la CAB à l'association Jeunesse Active et Découverte.
L2020-118	Conclusion d'un bail dérogatoire avec la SARL Périgord Gabarres pour la location du local n°8 situé sur le site de l'Escat pour un loyer mensuel de 200 € H.T.
L2021-001	Délégation du Droit de Prémption Urbain à la commune de Lamonzie Saint-Martin.
L2021-002	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 4 203,29 €, auprès de l'Europe-Leader pour un montant de 71 007,23 € dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois – programme leader 2014-2020 – animation et fonctionnement GAL 2021.

Motion de soutien pour le maintien du service public postal

D 2021 – 011

RAPPORTEUR : Prénom NOM

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Auroy-Peytou : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être très court, mais vous me connaissez, sur ce sujet, je suis assez bavard. Donc je vais essayer de me faire assister par mon collègue Alain Castang qui est aussi très intéressé sur le sujet, puisque c'est un ancien d'EDF et sur la poste. Donc 2 motions qui, aujourd'hui, me contrarient, et contrarient, je pense, l'ensemble des Français que nous sommes.

Aujourd'hui, le Gouvernement essaie en catimini de couper en deux notre entreprise EDF, je vous rappelle quand même le réseau de distribution public d'électricité, ce sont des piliers du système énergétique français et qu'ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qui est l'énergie sous ses différentes formes. Une énergie, une source indispensable nationalisée, comme vous le savez, sous le gouvernement provisoire issu du Conseil National de la Résistance, donc font partie des fondations de

notre société. Et aujourd'hui, le Gouvernement avec Bruxelles essaie, dans la période de pandémie, car beaucoup de Français aujourd'hui, et moi-même il y a quelques jours, apprenons avec stupéfaction qu'on essaie de passer cette info, de couper EDF en deux parties, pour bien sûr privatiser une branche d'EDF verte. Et je trouve ça inadmissible qu'aujourd'hui, où on est tous, par les médias, sur un sujet qui nous touche, la pandémie, et aujourd'hui, on essaie de passer cette privatisation d'EDF, comme on l'a fait dans un temps sur France Telecom, et on le voit aujourd'hui les problèmes que l'on rencontre avec Orange.

Donc Monsieur le Président, sur la motion, vous comprenez bien que je pense aujourd'hui, nous sommes des élus, nous devons défendre encore ce service public, encore ce pilier important de notre société, issu du, comme je disais tout à l'heure, du Conseil National de la Résistance. Pour moi, je le prends à cœur, parce qu'on apprend comme ça, grâce à l'intersyndical qu'ils nous ont envoyé dans chaque mairie, et je tiens à préciser qu'il y a une intersyndicale pour une fois, il y a une union et c'est très bien, CGT, CGC, CFDT et FO, qui nous interpellent, toutes les collectivités, pour les aider à combattre ce projet Hercule donc, baptisé Hercule, qui vise à séparer l'entreprise publique en deux identités d'ici 2022.

Le deuxième point c'est la Poste. Alors la Poste, je suis comme vous le savez, Maire d'une commune, Lamonzie-Saint-Martin, et tous les 3 ans, avec Gardonne, on reçoit souvent la Direction de la Poste pour venir nous dire encore une fois « il faudrait modifier les heures d'ouverture de la Poste et la présence postale dans nos communes rurales ». Et à chaque fois, on nous supprime des heures ici ou là et on vient nous présenter la fermeture de la Poste le samedi matin, alors que nous les maires, on essaie de développer des commerces, des marchés, notamment sur ma commune le samedi matin, pour celles et ceux qui passent sur la commune de Lamonzie, vous pouvez voir un marché qui se développe, je n'ai plus assez de places de parking, et Dieu sait s'il y en a, pour que les gens s'arrêtent et viennent. C'est une vie, et je vois aujourd'hui, puisque je suis face à la Poste et mon bureau est face à la Poste, une queue, le lundi après-midi, le samedi matin, où les gens viennent déposer, pour celles et ceux qui ne travaillent pas, le samedi matin, déposer leur colis ou les personnes âgées viennent chercher de l'argent, puisqu'on n'a pas de distributeur de billets. Ça fait partie de notre économie dans nos villages. Une fois de plus, aujourd'hui, pendant la pandémie, on vient en catimini nous proposer encore, vous voyez qu'ils seront bien reçus, je pense que ce jour-là, je ne leur offrirai pas de cannelé et de café. C'est pour vous dire que je suis très agacé que, en ce moment, on essaie par tous les moyens de réduire le service public et de qualité, la Poste, surtout en cette période, où elle rend service. Je me rappelle l'année dernière, lors du premier confinement, il a fallu se battre, avec la commune Gardonne, pour réouvrir la Poste une demi-journée sur deux jours, et rendre service à notre population.

Donc, c'est notre devoir aujourd'hui de présenter ces deux motions, la motion sur EDF, de faire attention, de dire au Gouvernement « Stop, on veut un moratoire sur le service public » ; et sur la Poste, ça servira pour Lamonzie mais ça servira aussi pour les autres communes qui ont une poste aujourd'hui ouverte, parce qu'aujourd'hui c'est Lamonzie, demain ça peut être Gardonne, ça peut être La Force, Prignonrieux, etc. Donc je pense qu'il faut arrêter aujourd'hui, nous sommes des élus, nous devons défendre notre service public. Si on se bat, on peut gagner. Si on ne se bat pas, on a déjà perdu. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci Thierry. Alain, tu veux rajouter ?

M. Castang : Oui, bonsoir, donc c'est vrai que d'abord je remercie Thierry de s'être occupé de ces deux motions, bien sûr, on en a parlé tous les deux. Alors, sur celle qui concerne le service public de la Poste, ça fait déjà pas mal de temps que je suis sollicité, j'ai été

soutenir des bureaux de Poste, dont le dernier à Saint-Léon-sur-l'Isle en compagnie de nos deux sénateurs, et on s'aperçoit que c'est un problème qui est national et, en fait départemental d'abord et puis national. Donc, avec le bureau de l'Association des maires ruraux, nous avons pris l'initiative d'envoyer un courrier à tous les maires pour nous faire remonter les cas où il y ait des réductions d'horaires, donc ces réductions d'horaires, c'est quand même, à l'heure actuelle, beaucoup de bureau de poste sont à 17h50 par semaine, c'est pour les descendre à 4 matinées, c'est-à-dire à 12h par semaine. Sachant en plus que la majeure, comme l'a dit Thierry, la majeure partie des bureaux de poste aujourd'hui, on voit le samedi, surtout le samedi, des gens d'un certain âge et des gens handicapés qui viennent dans ces bureaux de poste parce qu'ils ont besoin ou d'argent ou de services de la Poste et ces services-là, ils ne l'auront plus. Pourquoi ? Parce que le but de la Poste, c'est de créer des agences postales communales, c'est-à-dire à la charge de la commune, donc j'ai déjà des remontées, j'ai proposé au Bureau national, puisque maintenant je suis au Conseil d'Administration des maires ruraux, nous allons rencontrer notre nouveau Secrétaire d'Etat à la ruralité, et notre ministre des Territoires Madame Gourault, de façon à arrêter un petit peu cette hémorragie, parce que dans nos communes rurales, nous avons un besoin absolu de ces bureaux de Poste, donc c'est pour ça que là, à l'heure actuelle, j'ai déjà pas mal de remontées. Alors pour la CAB, je sais que Gardonne est sollicitée, Lamonzie-Saint-Martin, j'ai reçu un avis de Serge Pradier pour La Force, Sigoulès également, donc tous les bureaux de Poste centraux sont visés. C'est pour ça que je vous demande de soutenir cette action, parce que ça va dans le sens de notre population rurale.

La deuxième, alors elle me concerne davantage, puisque vous savez que je suis un ancien d'EDF, c'est ce projet Hercule. Alors, on en a parlé en interne, j'ai reçu beaucoup de courriers des syndicats, des partis politiques, des élus par rapport à ce projet Hercule. Ce projet Hercule, c'est de séparer EDF en deux parties, c'est-à-dire ça serait EDF vert et EDF bleu. Bien sûr, EDF bleu resterait à la charge de l'Etat et ce sont vraiment toutes les contraintes qui sont imprégnantes à l'Etat et les autres seraient soumis à la concurrence, c'est-à-dire et surtout sur les énergies renouvelables, sur bien sûr le grand service qu'est Enedis et la distribution. Et ça, si on regarde bien un petit peu ce qu'il va se passer, c'est ce qui s'est passé déjà avec à l'époque France Telecom, c'est la fin un petit peu de ce monopole. Sachant en plus, parce que c'est ça aussi qui est grave, c'est qu'aujourd'hui la plupart des communes rurales sont adhérentes à des syndicats des énergies dans tous les départements et que les lignes électriques appartiennent aux communes. Ça voudrait dire que si aujourd'hui on privatisait tout ça, on remettrait ça aussi en cause, c'est-à-dire que les communes ne seraient plus propriétaires de leurs réseaux et donc ça, c'est très grave. Sachant que les syndicats associés avec Enedis, j'ai pris l'exemple du Département, Enedis, depuis maintenant une dizaine d'années, investit sur les réseaux 30 millions d'euros par an et le SDE24 investit tous les ans 35 millions d'euros sur les réseaux. Et ces réseaux, c'est aussi bien les villes de Bergerac et Périgueux que la petite commune rurale de Saint-Léon-d'Issigeac ou de Saint-Pierre-de-Chignac, tout le monde est servi. Et pour finir, ce qui est encore plus important, c'est que ce service public de première nécessité, a absolument la péréquation tarifaire, c'est-à-dire que vous soyez au centre de Périgueux ou au centre de Bordeaux, vous payez la même chose que la personne qui est aussi au fin fond de la campagne. Donc voilà pourquoi il est important de bien regarder ce sujet-là, et c'est pour ça que je vous demande aussi de voter cette motion, parce qu'elle est importante et pour les personnels mais aussi pour les habitants. Voilà, merci.

M. le Président : Alors Monsieur Visentini d'abord et Monsieur Frel ensuite.

M. Visentini : Oui, je voulais simplement abonder dans le sens au sujet de la Poste, je suis tout à fait d'accord avec cette motion. Mais j'aurais voulu ajouter, dernièrement, on a

été sollicités, en particulier dans ma commune, pour essayer de trouver une pièce pour essayer que les proposés qui se regroupent viennent prendre leur repas. Donc il s'avère que j'ai une fille qui est dans le milieu, elle m'a dit surtout pas, parce que c'est pour essayer de nous supprimer 20 minutes de plus de travail et leur donner un peu plus de travail. Alors, vous voyez que d'un côté et de l'autre, ils essaient en sorte, dans ce milieu, de donner encore plus de travail, de leur supprimer un salaire et puis voilà. Alors, je pense que cette proposition a été faite, dans certaines communes, alors je ne sais pas si ça a abouti ou pas, mais ça n'a pas abouti du tout parce qu'il fallait mettre à la disposition cette pièce chauffée pour que ces proposés puissent prendre leur repas. Ce n'est pas que je suis contre de leur mettre la pièce, loin de là, mais c'était l'esprit de supprimer 20 minutes de plus de salaire. Merci.

M. le Président : Ils sont mal tombés à Razac-de-Saussignac. Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, c'est insupportable, les deux sont insupportables. Dans l'une, c'est faire le jeu, c'est renforcer le sentiment de délaissement que connaissent un grand nombre de nos concitoyens dans les petites communes où petit à petit ils ont vu tous les services publics disparaître et puis après, s'enchaînent notamment l'école, les commerces et ainsi de suite. Et ça c'est un mouvement qui participe, et c'est insupportable parce qu'il y a des engagements qui sont clairs, qui sont forts, qui sont proclamés, de moratoires, de maintien des services publics, de ceci, de cela, et puis on s'aperçoit que, in fine, ce n'est pas le cas du tout. Et ça, petit à petit, à force de se sentir délaissé, au fin fond de nos bleds, on ne va plus trouver le chemin de l'urne, on va trouver uniquement le chemin de la colère, on l'a vu avec ce grand mouvement des gilets jaunes par exemple et d'autres. On s'éloigne petit à petit des citoyens.

Et puis, en ce qui concerne EDF, c'est insupportable, pour les raisons qui sont évoquées et puis j'en rajouterai deux. C'est insupportable parce que, au moment où on sait qu'il faut engager la transition énergétique, on va se priver d'un levier essentiel, d'un opérateur essentiel qui est un service public sur lequel on peut donc être très réactif, puisque cela appartient à l'État. Et, d'autre part, on voit bien que ce qui va aller au privé, c'est ce qui est rentable, l'énergie renouvelable est bien plus rentable à l'heure actuelle, c'est là où sont les principaux profits de la filière énergétique ; et puis on va laisser au public gérer les dettes du nucléaire qui sont sans cesse grandissantes, qui vont encore s'accroître et on va se retrouver avec un service public ultra déficitaire qui aura à gérer une montagne de dettes, un mur de dettes qui va être colossal, tandis que d'autres vont, au contraire, se régaler sur ce qui est devenu maintenant rentable, alors même que la transition énergétique demande à ce que cette dette colossale, qui est dû au nucléaire, soit compensée petit à petit par les bénéfices des énergies renouvelables. Et on s'éloigne de ça, là aussi, c'est insupportable.

M. le Président : Merci. D'autres interventions ? Lionel.

M. Filet : Oui, moi je voudrais intervenir sur la Poste. Il y a 4 ans, la Direction de la Poste est venue nous contacter pour nous dire « votre Poste va passer de 18h à 12h de services au public - Oui, ben nous on n'est pas d'accord, donc quelle solution vous nous proposez ? Agence postale ». Qu'est-ce que ça a donné ? Aujourd'hui, au lieu de 12h au service public, l'Agence Postale est ouverte 35h. Et je peux vous dire que les gens du village, et les gens des villages d'à côté, ont très bien compris, et je peux vous dire que l'Agence Postale chez nous fonctionne très bien. Et on rend service aux gens, ils peuvent récupérer leurs colis, ils peuvent récupérer leurs mandats, ils peuvent venir retirer de l'argent. Donc oui, certes ce n'est pas idéal, mais en compensation, moi je trouve que ouvrir 35h pour le public, c'est quand même pas très mal.

M. le Président : D'autres interventions ? Ecoutez, concernant la motion de soutien pour le maintien du service public postal, je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Et sur la seconde, contre le projet de démantèlement d'EDF, je crois que ça a été suffisamment argumenté,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup de ce soutien à ces motions et de votre participation ce soir et à très bientôt. Merci.

DELIBERATION ET VOTE

La loi de juillet 1990 impose à La Poste d'accorder une attention toute particulière à sa présence territoriale afin d'assurer un service public de qualité accessible à tous.

Dans nos territoires, La Poste rend un service public remarquable par son excellent accueil et a fortiori en cette année si particulière de pandémie.

Or, la Direction Départementale de la Poste envisage de réduire ses horaires d'ouverture, notamment le samedi, dans un certain nombre de communes de la CAB, voire de fermer certains bureaux de poste. Cette décision va à l'encontre des besoins de la population et des usagers.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE:

APPELLE :

- à un moratoire immédiat des projets de réduction d'horaires d'ouverture ou de fermeture des bureaux de La Poste sur le territoire de la CAB ;
- à engager des négociations et des discussions afin de trouver des solutions de nature à maintenir un service public de qualité tenant compte des besoins des publics et des intérêts des salariés.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 72 voix pour.

Motion contre le projet de démantèlement d'EDF « hercule »

D 2021 – 012

DELIBERATION ET VOTE

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF, baptisée "Hercule" qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici à 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour objectif de créer d'un côté un "EDF bleu" comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un "EDF vert" comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer, ...

En revanche la branche "EDF vert" serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35%, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'«EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à Enedis mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'Energie).

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aura-t-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE :

AFFIRME QUE :

- EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.
- le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distributions pour nos territoires et pour nos concitoyens

Les élus de la CAB s'opposent au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

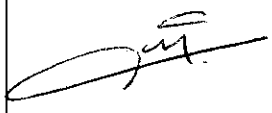
Adopté par 72 voix pour.

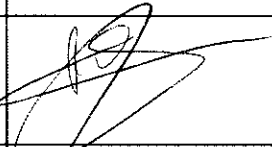




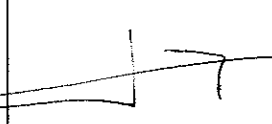
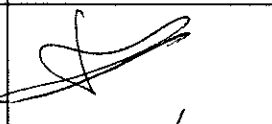
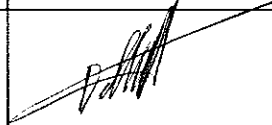
ORDRE DU JOUR MODIFIE

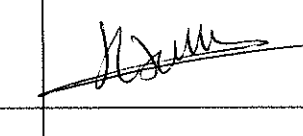
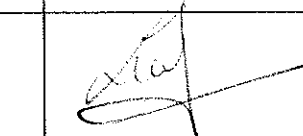
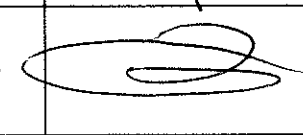

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
2	Demande d'avance sur subvention - Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et clubs sportifs
3	Personnel communautaire – RIFSEEP – Modification
4	Société d'économie mixte de l'abattoir de Bergerac – Désignation
5	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Définition de l'intérêt communautaire
7	Avenant à la convention de programme – Opération d'amélioration de l'habitat
8	Convention de partenariat avec la mairie de Cours de Pile
9	Acquisitions foncières - Poste de relevage et servitude de passage des eaux usées à Saint Pierre d'Eyraud
10	Une motion de soutien pour le maintien du service public postal

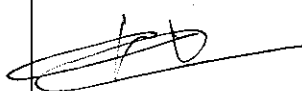

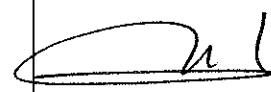
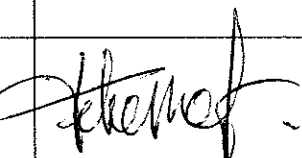

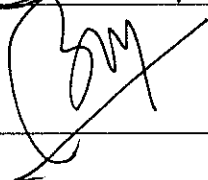
11	Une motion contre le projet de démantèlement d' EDF « Hercule »
	POUR INFORMATION
	Décisions


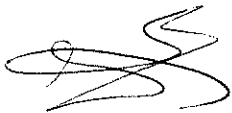
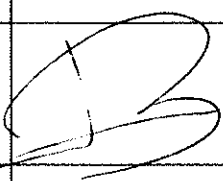
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h40.

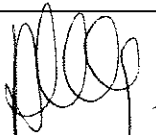
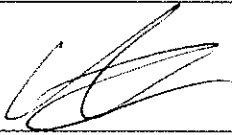
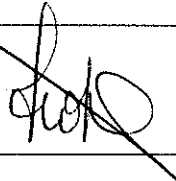
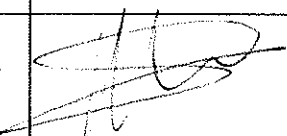

DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

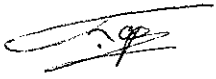
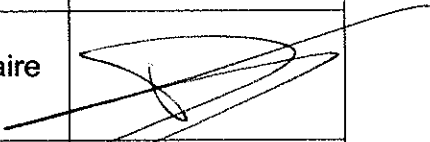
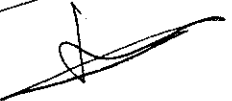
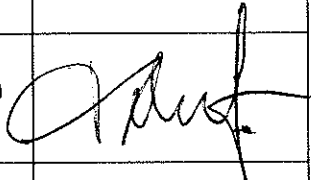

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
PRIOLEAUD	Jonathan	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	3 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	4 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	A donné procuration à Jean-Jacques CHAPELLET	
CASTANG	Alain	6 ^{ème} Vice-président	
PRADIER	Serge	7 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	8 ^{ème} Vice-président	

GAUTHIER	Christophe	9 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	10 ^{ème} Vice-président	
GOUBIE	Cyril	11 ^{ème} Vice-président	
BANCAL	Fatiha	12 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	13 ^{ème} Vice-président	
LETURGIE	Marc	14 ^{ème} Vice-président	
CAZES	Jean-Pierre	15 ^{ème} Vice-président	
DESSALLES	Jean-Louis	1 ^{er} Conseiller délégué	
BOURDIN	Sébastien	2 ^{ème} Conseiller délégué	
LIABASTE	Pascal	3 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELAIR	Arnaud	5 ^{ème} Conseiller délégué	
JEANTE	Jean-François	6 ^{ème} Conseiller délégué	

PORTOLAN	Jean-Claude	7 ^{ème} Conseiller délégué	
DREUIL	Jean-Michel	8 ^{ème} Conseiller délégué	
DORANGE	Michèle	9 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	10 ^{ème} Conseiller délégué	
PREVOT	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	
TEJERIZO	Julie	12 ^{ème} Conseiller délégué	
RUET	Fabien	13 ^{ème} Conseiller délégué	
ROUAN	Laurence	A donné pouvoir à Christian BORDENAVE	
BONNAMY	Jean-Claude	15 ^{ème} Conseiller délégué	
LAGORCE	Chantal	A remplacé Michel TERREAUX	
ROCHE	Maryse	A remplacé Francis PAPATANASIOS	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
DUBOIS	Robert	conseiller communautaire	

FILET	Lionel	conseiller communautaire	
LAROCHE	Catherine	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BAYLE	Josie	conseiller communautaire	
DAVID BORDIER	Christophe	conseiller communautaire	
KERDRAON	Joël	conseiller communautaire	
VERGNOL	Patrick	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
DELFIEUX	Michel	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
FRANCOIS	Christine	conseiller communautaire	
PROLA	Eric	a donné pouvoir à Christophe DAVID BORDIER	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	

MALGAT	Florence	conseiller communautaire	
MAMMES	Luc	conseiller communautaire	
SIMONNET	Jacqueline	A donné procuration à Christine FRANCOIS	
POTRON	Marie-Lise	conseiller communautaire	
MOLLETON	Marjorie	conseiller communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD à son départ	
FREL	Lionel	conseiller communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
MOUHOUBI	Farida	conseiller communautaire	
FRADIN	Stéphane	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseiller communautaire	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	

CASTAING	Anthony	conseiller communautaire	
TRAPY	Gérald	conseiller communautaire	
SERRA OGBONNA	Marion	conseiller communautaire	
DESTOMBES	Michaël	conseiller communautaire	
BRACCO	Céline	a donné pouvoir à Serge PRADIER	
GUICHARD	Emmanuel	a donné pouvoir à Jean-Louis DESSALLES avant son arrivée.	
LOUGRAT	Cédric	conseiller communautaire	
LEHMANN	Hélène	a donné pouvoir à Fabien RUET.	
WEINBERG	Joaquina	conseiller communautaire	
LASSERRE	Marie	conseiller communautaire	
FAUVEL	Paul	conseiller communautaire	